

Troisième séance, jeudi 13 septembre 2018

Présidence de M. Markus Ith, président

SOMMAIRE: Assermentation. – Projet de décret 2018-DAEC-83 Crédit d’engagement en vue de l’acquisition des bâtiments Boschung, à Granges-Paccot; entrée en matière, première et deuxième lectures et vote final. – Rapport 2018-DAEC-71 Révision du plan directeur cantonal; discussion. – Motion 2016-GC-75 Améliorer l’efficacité de la lutte contre le travail au noir; prise en considération. – Prise de congé M. le Député Benjamin Gasser.

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 100 députés; absents: 10.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Jean-Pierre Doutaz, Marc-Antoine Gamba, Xavier Ganioz, Nadine Gobet, Madeleine Hayoz, Ralph Alexander Schmid, Julia Senti, Kirthana Wickramasingam, Ruedi Vonlanthen et Markus Zosso.

M^{mes} et MM. Didier Castella, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Maurice Ropraz et Jean-Pierre Siggen, conseillères et conseillers d’Etat, sont excusés.

Assermentation

Assermentation de M^{mes} et MM. Laurent Schneuwly, Yann Hofmann, Cédric Margueron, Jacques Aebischer, Daniel Bovigny, Sara Liliana Codourey, Jean-François Girard et Lorenz Fivian, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de septembre 2018.

- > Il est passé à la cérémonie d’assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Madame, Messieurs, vous venez d’être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l’exercice de la fonction qui est désormais la vôtre.

Projet de décret 2018-DAEC-83 Crédit d’engagement en vue de l’acquisition des bâtiments Boschung, à Granges-Paccot¹

Rapporteur: Sébastien Frossard (*UDC/SVP, GR*).

Commissaire: Jean-François Steiert, Directeur de l’aménagement, de l’environnement et des constructions.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Nous nous sommes réunis le 23 août pour le crédit d’engagement en vue de l’acquisition des bâtiments Boschung.

L’Etat de Fribourg développe actuellement une stratégie en matière de politique immobilière. Le Conseil d’Etat considère que l’acquisition des bâtiments Boschung à Granges-Paccot constitue une opportunité qui s’inscrit dans l’approche générale voulue par la stratégie et qui doit par conséquent être saisie rapidement. Cela implique que la planification de détail tout comme les considérations sur les coûts de fonctionnement seront traitées dans le message portant sur le crédit de construction distinct, qui tiendra compte de l’avancement des travaux, portant tant sur la stratégie immobilière que sur la réorganisation du Service des bâtiments, et plus particulièrement sur sa gestion du parc immobilier de l’Etat.

La Direction de la sécurité et de la justice et le commandement de la Police cantonale ont fait part de leur volonté de déplacer la Police de sûreté. Leur objectif est de se rapprocher physiquement du nouveau bâtiment MAD3 pour développer des synergies avec les entités de la Police cantonale qui sont déjà installées et améliorer le fonctionnement interne de la Police.

L’étude démontre que le plus petit des deux bâtiments existants devrait être démolé pour laisser place à une nouvelle construction, et le bâtiment principal complètement rénové. L’étude donne également une estimation des coûts de réalisation dans le bâtiment adapté aux besoins de la Police de sûreté mais aussi à d’autres services de l’Etat, ce qui permettrait une forte mise en valeur du potentiel sur la parcelle et rentabiliserait le prix d’achat.

Le crédit d’engagement qui est demandé porte sur l’achat du terrain et des bâtiments pour un montant de 9 800 000 frs et le crédit d’étude de 1 700 000 frs, soit un montant total de 11 500 000 frs.

Le Commissaire. Der Berichterstatter hat das Wesentliche – ich danke ihm dafür – bereits auf Französisch erwähnt. Vielleicht ein paar allgemeine Aspekte zum vorgeschlagenen Kauf des Gebäudes in Granges-Paccot. Es handelt sich historisch

¹ Message pp. 2932ss.

gesehen um einen etwas besonderen Kauf. Der Staat hat früher jeweils aufgrund präziser Bedürfnisse, die evaluiert wurden, Gebäude gekauft oder allenfalls gemietet, sich angeeignet, in welcher Form auch immer. Wir haben hier einen kleinen Paradigmenwechsel. Ich komme noch einmal darauf zurück, warum wir das tun. Wir haben heute ein Gebäude, bei dem ich Ihnen nicht sagen kann – und das ist sehr bewusst so –, was bis ins letzte Detail genau reinkommen wird. Wir haben tatsächlich – der Berichtstatter hat es bereits erwähnt – als Ziel, Dienstleistungen des Staates im Bereich der Sicherheit in Granges-Paccot zu konzentrieren. Aber wir wissen heute noch nicht genau, was. Wir wissen, dass die Police de sûreté in Granges-Paccot sein könnte, dass dort Räumlichkeiten vorhanden wären und dass ein Wille besteht, das zu tun. Aber die Bedürfnisse müssen evaluiert werden.

Warum wechseln wir? Es gibt verschiedene Gründe dafür. Der Staat Freiburg besitzt über 700 Immobilien jeglicher Art. Das geht von kleinen Brücken zur Kathedrale über schöne mittelalterliche Burgen zu modernen Verwaltungsgebäuden im Staat Freiburg. Der Besitz ist historisch gewachsen. Das hat zur Folge, dass eine Parzelle tendenziell vom Hochbauamt verwaltet wird, ab und zu aber auch vom Tiefbauamt, weil sie irgendwann einmal für eine Strasse gedacht war, die dann nicht gebaut wurde und die Parzelle nun immer noch da ist. Das hat ebenfalls zur Folge, dass wir ab und zu Waldstücke verwalten, während das Waldamt Gebäude verwaltet. Alles ist historisch gewachsen und wir haben seit einem Jahr – auch in Zusammenarbeit und nach Absprache mit der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission des Grossen Rates – gesagt, dass wir etwas mehr Kohärenz im Ganzen brauchen. Das hat einen Paradigmenwechsel zur Folge. Das hat auch eine Reorganisation des Amtes zur Folge.

Die Reorganisation des Hochbauamtes ist angelaufen. Sie geschieht in Begleitung – das ist institutionell etwas unüblich, aber es geschah einerseits auf Wunsch des Präsidiums der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission des Grossen Rates, andererseits unter Beipflichtung des Staatsrates – einer Steuergruppe des Staatsrates. Zur Steuergruppe gesellen sich 4 Vertreterinnen und Vertreter der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission des Grossen Rates, auch im Sinne einer vertrauensbildenden Massnahme und damit beide Seiten sehen, in welche Richtung das Ganze geht. Es ist ein relativ fundamentaler Wechsel der Funktionsweise, wie man ein Immobilieneigentum als Staat verwaltet.

Allerdings werden wir erst Mitte 2019 soweit sein, dass wir etwas einigermassen Pfannenfertiges präsentieren und diskutieren können. Die Steuergruppe hat vor einigen Tagen getagt. Die Vertreter des Grossen Rates waren dabei. Wir haben erste Resultate erhalten. Der Weg wurde für gut befunden. Wir werden weitermachen.

Gleichzeitig können wir aber nicht sagen: Bis Ende Sommer 2019 schauen wir zu, wie für den Staat möglicherweise sinn-

volle Gebäude gekauft und verkauft werden, ohne dass wir irgendetwas tun können. Wir haben im Moment drei Objekte – das erste liegt heute hier auf Ihrem Tisch –, bei denen wir davon ausgehen, dass sie sich in die Eignerstrategie des Staates einfügen werden. Warum Eignerstrategie? Der Staat hat ein relativ grosses Vermögen – wenige Kantone sind in dieser Situation – und gleichzeitig bezahlen wir mehrere Dutzend Millionen Franken jährlich an Mieten für Büroräumlichkeiten für unsere eigenen Angestellten. Kein vernünftiger Privatunternehmer würde, wenn er ein Vermögen hat, gleichzeitig hohe Mieten bezahlen für seine eigenen Räumlichkeiten. Das ergibt grundsätzlich keinen Sinn und schon gar nicht bei so tiefen Zinslagen, wie wir sie heute kennen – auch nicht bei einer Immobiliensituation im Kanton Freiburg, die es erlaubt, relativ günstig zu Immobilien zu kommen.

Das ist der Background, warum wir heute etwas unüblich mit etwas kommen. Ich kann Ihnen nicht sagen: Auf diesen 10 Quadratmetern wird dieser Polizist sitzen und eine entsprechende Funktion ausüben. Das können wir nicht. Wir werden das erst in der zweiten Etappe tun können. Heute machen wir faktisch einen Opportunitätskauf. Der Opportunitätskauf reiht sich ein in die künftige Strategie. Es ist plausibel, aber es ist nicht bis ins letzte Komma bewiesen. Wir gehen davon aus, dass das Risiko bei null ist. Wenn wir im Grossraum Freiburg etwas kaufen können unter einem Ertragswert, dann müssen wir im schlimmsten Fall das Objekt etwas später zu einem besseren Preis wieder verkaufen. Dann ist der Finanzminister zufrieden und wir haben das Gebäude nicht mehr. Das Risiko ist finanziell an diesem Ort bei diesen Preisen eigentlich nahe bei null. Das ist der zweite Grund, weshalb wir in diese Richtung gegangen sind. Das zum Allgemeinen, wo sich dieser Kauf einreicht.

Sie werden Ende Jahr noch einen ähnlichen Kauf zur Begutachtung erhalten hier im Grossen Rat und wenn alles gut geht, einen dritten anfangs 2019, bis wir über eine genügend kritische Masse an Gebäuden im Grossraum Freiburg verfügen, um das Dominospiel zwischen den verschiedenen Orten, an denen heute die Verwaltung suboptimal und zum Teil auch äusserst teuer untergebracht ist, zu beginnen. Wir bezahlen zum Teil sehr hohe Mieten, die da und dort weit über den Marktwerten sind. Das ist nicht sehr sinnvoll, wenn wir gleichzeitig den Rappen und den Franken des Steuerzahlers optimal ausgeben sollten.

Noch etwa Letztes zu den Arbeiten, die wir perspektivisch machen. Wir hatten hier im Grossen Rat vor einem Jahr verschiedene Interventionen, die uns gesagt haben, wir sollten nicht nur Gebäude sehen, sondern uns etwas breiter Gedanken machen, nämlich, wie Menschen – auch in der Kantonsverwaltung – in 5 oder 10 Jahren arbeiten. Wir gehen davon aus, dass wir eher etwas mehr Teilzeitarbeit und eher etwas mehr Fernarbeit haben werden als heute. Wenn Sie nichts tun und einfach die gleichen Büroräumlichkeiten weiter verwalten, dann hat das zur Folge, dass Sie Büros haben werden,

die zu 30% besetzt sind und zu 70% leer sind. Das setzt voraus – und das tun wir in Zusammenarbeit mit dem Personalamt und mit dem Informatikamt –, dass wir uns Gedanken machen, was das für die Organisation der Räumlichkeiten zur Folge hat, wenn etwas mehr daheim und etwas mehr Teilzeit gearbeitet wird. Das heisst auch, Räumlichkeiten mehr zu teilen, sonst sind wir ineffizient. Das sind die Überlegungen, die mitgehen. Das als Antwort an Grossrätinnen und Grossräte, die die Frage hier vor einigen Monaten gestellt haben.

Zum Boschung-Gebäude selber: Es ist optimal gelegen, nämlich in unmittelbarer Nähe der Autobahnausfahrt Freiburg Nord, das ist gerade für die Sicherheitsbereiche ziemlich zentral. Man kann rasch praktisch zur ganzen Stadt Zugang haben. Man hat uns gesagt: Wenn die Polizei im Stadtzentrum intervenieren sollte, dann ist sie langsamer. Das mag sein. Wir haben statistisch geschaut: Die Interventionen nahe an der Grenette sind relativ selten. Insofern ist das zwar verkehrstechnisch nicht ganz falsch, aber statistisch nicht sehr relevant. Das ist auch der Grund, warum die Polizei Interesse hat, in Zukunft ihre Aktivitäten in Granges-Paccot konzentrieren zu können.

Die Gebäude haben einen geschätzten Wert – Sie haben zwei Schätzungen gesehen in den Dokumenten, die Sie erhalten haben –: Einerseits tief unter dem Wert, den wir Ihnen vorschlagen, das ist die kantonale Kommission, die einen tieferen Wert ermittelt hat. Andererseits hat eine private Studie einen höheren Wert ermittelt. Der tiefere Wert geht davon aus, dass man nur die heutigen Volumen nutzt. Sie haben heute bei der Immobilie, die wir kaufen möchten, ein Gebäude, das umgebaut werden muss, das die maximalen Volumen ausschöpft und daneben ein kleines Gebäude, das wir zerstören möchten, um ein neues zu bauen, unter voller Ausnutzung der maximalen Nutzungsziffer auf der entsprechenden Parzelle der Gemeinde Granges-Paccot. Wenn wir den Ertragswert auf dem Gesamtvolumen ausrechnen, dann sind wir deutlich über dem Wert, den wir Ihnen heute als Kaufpreis vorschlagen. Deshalb scheint uns der Preis angebracht und hat der Staatsrat beschlossen, Ihnen das Objekt so zu unterbreiten.

Zur Polizei habe ich bereits Stellung genommen und zu den Volumen auch. Es wird, wenn wir die vollen Volumen ausschöpfen, mehr Platz haben, als es für die Sicherheitspolizei braucht. Die Justiz- und Sicherheitsdirektion hat andere Bedürfnisse mit anderen Ämtern in der Stadt, die eventuell in Granges-Paccot sein könnten. Diese Sachen müssen wir dann noch genauer eruieren und Sie werden in der zweiten Etappe, wenn wir mit einem Baukredit zu diesem Gebäude kommen, präziser wissen, was wir wo unterbringen wollen und mit welchen Synergien mit dem heutigen Gebäude.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Notre Commission des finances et de gestion s'est réunie le 29 août 2018 pour l'examen de ce décret.

Malgré l'estimation de la Commission d'acquisition des immeubles, la majorité des membres de notre commission juge le prix d'acquisition acceptable et vous propose donc à l'unanimité d'accepter ce décret sous l'angle financier.

Glasson Benoît (PLR/FDP, GR). L'acquisition du bâtiment Boschung à Granges-Paccot rentre dans le cadre de la stratégie de l'Etat, qui veut être propriétaire des bâtiments de son administration. Proche de la Police cantonale, à l'entrée de l'autoroute et à deux pas du centre-ville, la situation est idéale et le site assez grand pour accueillir la Police de sûreté. Le besoin de rénovation autant intérieure qu'extérieure du bâtiment principal semble évidente. La solution de démolir le bâtiment annexe plus petit est également intéressante dans le but de profiter au maximum de l'indice de construction, d'où un meilleur rendement du site. Son coût d'achat de 9 800 000 frs est correct et le coût estimatif de 29 198 540 frs, soit 1022 frs par m³ pour la construction reste dans une bonne proportion.

Le Conseil d'Etat a étudié son coût de fonctionnement dans les moindre détails, sans vouloir uniquement profiter des taux hypothécaires actuellement bas. Dans l'attente de sa rénovation, le bâtiment principal peut être occupé dans son état par l'administration cantonale ou par une tierce personne, ce qui n'est pas négligeable.

Le groupe libéral-radical soutient le Conseil d'Etat pour l'acquisition du bâtiment Boschung. Toutefois, le crédit d'étude de 1 700 000 frs semble dérisoire. Cela correspond à payer une personne à plein temps durant dix ans pour l'étude d'un bâtiment contenant des bureaux. Est-il vraiment nécessaire d'organiser un concours d'architecture pour un bâtiment se trouvant dans une zone industrielle? Il faut savoir que les bureaux d'étude pour justifier leurs factures onéreuses compliquent la construction, ce qui augmente le prix du bâtiment.

Dans le but de ne pas retarder le Conseil d'Etat dans cette acquisition, le groupe libéral-radical accepte ce crédit d'engagement et fait confiance à la DAEC pour abaisser les frais d'étude.

Garghentini Python Giovanna (PS/SP, FV). Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité le crédit d'engagement en vue de l'acquisition des bâtiments Boschung à Granges-Paccot.

Nous saluons la nouvelle politique du Conseil d'Etat qui consiste à acheter des terrains et bâtiments intéressants, tant pour leur emplacement que pour le potentiel de leur développement, et à analyser ensuite leur affectation selon les besoins de l'Etat. Le canton, tant son administration que sa population, a tout à gagner à ce que l'Etat devienne propriétaire de ces bâtiments qu'il utilise et ce dans le but de bien gérer nos impôts et les deniers publics.

Le site Boschung à Granges-Paccot offre un emplacement attractif, proche de l'autoroute, du MAD3, du SPoMi. Il offre également une surface qui permettra la construction de bâtiments ultérieurs selon l'évolution des besoins.

Avec ces considérations, nous vous invitons à accepter ce décret.

Bürdel Daniel (*PDC/CVP, SE*). Zu diesem Geschäft habe ich keine Interessenbindungen. Ich spreche im Namen der Christlichdemokratischen Fraktion.

Der Kauf der Boshung-Gebäude in Granges-Paccot durch den Kanton Freiburg reiht sich ein in die kantonale Immobilienstrategie, welche die Akquirierung von durch die kantonalen Ämter genutzten Immobilien zur Reduzierung der Mietkosten als zentrales Element vorsieht.

Die Christlichdemokratische Fraktion begrüsst diese Stossrichtung und wartet gespannt auf die Präsentation der diesbezüglichen kantonalen Strategie, welche durch den Staatsrat auf Mitte 2019 angekündigt ist.

La stratégie cantonale avec la nouvelle approche propriétaire n'est pas encore disponible et connue pour le sujet actuel. Toutefois, l'emplacement idéal avec la proximité de l'autoroute et des transports ainsi que la proximité de la parcelle par rapport au nouveau bâtiment de police en fait une bonne occasion pour répondre aux besoins de la Police de sûreté et pour profiter des synergies qui s'y représentent.

Als Bémol möchte ich hier betonen, dass sich dieser Standort aufgrund seiner Lage ebenfalls bestens für einen Unternehmensstandort eignen würde. Es ist somit zu überlegen, ob der wohl vorerst noch nicht genutzte Teil allenfalls in einer Zwischenphase auch durch eine Unternehmung genutzt werden könnte.

Lassen Sie mich persönlich noch erwähnen, dass der aktuelle Standort der Sicherheitspolizei am Eingang des Burgquartiers eine zentrale Funktion einnimmt im Rahmen der dringend anstehenden Dynamisierung dieses für die Stadt Freiburg so wichtigen Quartiers und somit ein Eingangstor zum Burgquartier darstellt. Ich fordere den Staatsrat auf, seine Verantwortung in diesem Thema wahrzunehmen und zu prüfen, inwiefern hier ein Beitrag geleistet werden kann, beispielsweise, indem das Erdgeschoss in einer künftigen Nutzung für Geschäfte, Ateliers oder ähnliche touristische Animationen des Quartiers nützende Tätigkeiten zur Verfügung gestellt werden kann.

Avec ces commentaires le groupe démocrate-chrétien soutient le décret et entre en matière.

Galley Nicolas (*UDC/SVP, SC*). J'exprime mon lien d'intérêt. Je suis policier. Toutefois j'appartiens au corps de la Gendarmerie ainsi je ne voterai pas pour mes nouveaux bureaux.

Au nom du groupe de l'Union démocratique du centre je salue une nouvelle fois la stratégie en matière de politique immobilière. Très bien situé, à proximité de l'autoroute et surtout du nouveau bâtiment de police MAD3, ce nouveau bâtiment pour la Police de sûreté est une aubaine. Le bâtiment actuel

est trop petit pour accueillir tous les collaborateurs. De plus, nous connaissons tous les difficultés de circulation entre le bâtiment actuel situé à la place Notre Dame et la sortie de la ville en direction de l'A12. Chaque année les convoyeurs de la Police cantonale effectuent quelques 5500 transports de détenus, une grande partie en direction du bâtiment de la Police de sûreté. Je vous laisse imaginer le nombre d'heures perdues sur la route de Morat à devoir venir en ville.

Avec ces considérations le groupe de l'Union démocratique du centre votera à l'unanimité ce projet.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Stratégie en matière de politique immobilière, des termes qui reviennent de manière récurrente, notamment depuis que le canton de Fribourg est confortablement assis sur une fortune dépassant largement le milliard. Pour renforcer cette démarche, on y ajoute la réflexion cohérente qui démontre que les charges locatives du canton vont diminuer. Elémentaire, mon cher Watson! Dans cet ordre d'idées, chaque Direction a bien entendu des besoins plus ou moins urgents. Des choix cohérents se doivent d'être pris en partant du principe que tout le monde ne pourra y trouver son compte.

Pour ce qui concerne l'objet du jour, notre groupe parlementaire Vert Centre Gauche estime logique la vision de la Direction de la sécurité et de la justice de rapprocher la Police de sûreté des nouvelles infrastructures dénommées MAD3, récemment construites et inaugurées à Granges-Paccot.

A titre personnel, le site choisi m'a quelque peu interpellé. En effet, le scénario présenté nous met sur la table une parcelle construite dont l'exploitation engendrera à l'évidence des frais supplémentaires relativement conséquents. Il faut tout de même savoir que le bâtiment plus modeste de 18 par 12 sera démolé. Je serais presque tenté de dire que l'on achète des m³ d'air. Quant à l'édifice principal, on nous rassure en nous annonçant que seuls les façades et les aménagements intérieurs devront être réaménagés. Soyons optimistes, chers collègues, et éloignons de notre réflexion le scénario Schmitzen/Schumacher, qui ne devrait être qu'un cas unique.

Celles et ceux d'entre vous qui se sont penchés sur les documents à notre disposition et notamment sur un extrait du PAL de la commune de Granges-Paccot ont certainement remarqué que les parcelles adjacentes, 426, 115 et 114, sont non construites. Elles appartiennent à la société Merbag Geschäftslienschaften AG, basée à Zürich dont le président M. Ulrich Wampfler habite au Luxembourg et siège dans 127 conseils d'administration. Je vous livre cette information en toile de fond et me pose dès lors la question de savoir si l'Etat à l'époque n'aurait pas eu l'opportunité visionnaire d'acquérir ces parcelles. Mais on ne refait pas l'histoire.

Par contre, et là je parle du présent, il ne serait pas souhaitable que le degré d'analyse de la valeur de ce patrimoine construit fasse l'objet d'une réflexion et d'une prise de décision protec-

trice de la part du Service des biens culturels, à l'instar du site Elanco de Saint-Aubin. Nous pouvons pousser un peu plus en avant la réflexion et nous demander si dans des cas similaires dans le futur ce service devrait systématiquement être consulté avant que l'objet ne soit présenté, notamment devant la Commission des finances et de gestion. L'idée est lancée.

Quant au prix, notre groupe parlementaire a tout de même été interpellé par l'écart entre le montant de l'estimation, qui avoisine les 7,3 millions, et ce qu'en demandait le vendeur en fonction de la valeur locative, à savoir 12 750 000 frs.

Pour finir, c'est à 9,8 millions qu'un terrain d'entente a été trouvé. C'est un petit peu le jeu du chat et de la souris, et il faut savoir à un moment qui a attrapé qui.

C'est avec ces quelques considérations que notre groupe parlementaire acceptera ce crédit et ce décret.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Je prends la parole à titre personnel.

Mon message n'a pas comme objectif en cause l'achat du bâtiment qui nous occupe aujourd'hui et qui me paraît tout à fait justifié mais plutôt de poser quelques réflexions ou questions.

Bien que le conseiller d'Etat en charge de ces stratégies ne soit pas présent aujourd'hui, je suis certain que M. Steiert pourra en être le porte-parole.

J'espère ainsi que le Conseil d'Etat et la Direction de la sécurité ont pris en compte lors de leur choix de ce déménagement les synergies avec le Ministère public que pouvait avoir ce service alors à la Grenette, qu'ils ont étudié les coûts notamment pour les déplacements des avocats sachant que la plupart sont au centre-ville et que leur tarif horaire à la charge de la communauté se compte à plusieurs centaines de francs, ou encore le transport des détenus pour les auditions. Est-ce qu'un concept global avec quartier pénal est toujours d'actualité, avec la prison, le Ministère public et la Police de sûreté, à Granges-Paccot ou ailleurs? Est-ce qu'une extension avec une prison serait possible sur ce site?

D'avance merci.

Le Rapporteur. Je vois que tous les groupes ont accepté l'entrée en matière.

M. Collaud a une question indirecte envers le conseiller d'Etat.

Je pourrais à titre personnel soutenir et appuyer les propos de M. Glasson, tels que les crédits d'étude qui se montent à 1 700 000 frs. C'est vrai que sur le nombre d'acquisitions que l'Etat fait par année, cela fait près de 10 millions par année. A un moment donné, est-ce que le travail de l'architecte cantonal est vraiment justifié ou peut-il être appuyé par une personne supplémentaire afin de diminuer ces crédits d'étude?

Le Commissaire. Merci aux représentants des groupes de leur soutien de principe à l'entrée en matière et à l'objet.

Quelques réponses ou éléments de réponses aux députés qui ont posé des questions ou fait un certain nombre de suggestions.

Le député Glasson a regretté ou un mis un point d'interrogation sur le montant du crédit d'étude. Nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter dans le cadre de la commission. Le crédit d'étude, souvent dans des acquisitions qui sont liées à des travaux de transformation, sont calculés en pour-cents de l'ensemble du montant, transformation comprise. Ici on anticipe une partie du crédit d'étude sur un montant qui est plus petit, parce qu'il n'y a que le montant de l'acquisition dedans. En ratio, cela a l'air beaucoup plus élevé que si vous prenez le montant global (acquisition plus transformation).

C'est une première remarque. Si on compare le ratio 1,7 par rapport au montant d'achat et une autre fois 1,7 par rapport au montant d'un bâtiment qu'on achète et qu'on transforme avec des travaux d'architectes dessus, bien évidemment que cela change un petit peu les considérations. Le montant de 1,7 millions va permettre d'aller jusqu'à la mise à l'enquête du projet, c'est-à-dire avec un certain nombre de travaux d'architectes dessus. Le canton de Fribourg a un Service des bâtiments, qui fait un certain nombre de travaux d'architectes. Nous avons des architectes qui sont employés par le Service des bâtiments. Par contre, nous déléguons une partie des travaux d'architectes à des bureaux privés, qui sont des externes. Est-ce que la ligne de démarcation entre ce qui se fait à l'intérieur du Service et ce qui se fait à l'extérieur du Service est exactement au bon endroit? Je ne peux pas vous le garantir. Cela fait notamment l'objet des questions du groupe de pilotage évoqué en ouverture de discussion sur la réorganisation du Service des bâtiments. C'est-à-dire quelles sont les compétences clés que nous voulons garder, avoir à l'intérieur du service et quelles sont les compétences que nous pouvons acheter chez des privés à l'extérieur? La ligne de démarcation est ouverte. Evidemment, plus on est à l'intérieur du Service, moins j'ai besoin de crédits d'étude à vous demander pour un objet, mais plus on vous demandera de postes à l'interne, parce qu'il faut bien que quelqu'un fasse le travail. Nous n'avons pas pour l'instant la réponse de quel est le meilleur poste et le plus avantageux pour chacune des activités. Est-ce que c'est le poste interne ou externe? Vous pouvez par contre nous faire confiance. Nous allons gérer au mieux les 1,7 millions pour éviter de dépenser des choses dans des dépenses inutiles.

La question des concours est toujours un peu controversée. Nous avons d'une part pour certaines catégories de constructions des lois qui l'exigent, notamment dans le domaine du marché public à partir de certains volumes, des concours où la concurrence est obligatoire. La forme exacte peut se faire de manière plus ou moins efficace, vous avez raison, et il y aura un suivi qui permettra d'éviter les dépenses inconsidérées tout

en donnant quand même l'exemple comme bâtiment de l'Etat. Nous demandons un certain nombre de choses dans différents domaines aux privés. Si on fait le contraire quand on construit un bâtiment de l'Etat, cela ne donne pas une très bonne image de cohérence entre ce que l'on demande et ce que l'on fait.

Je remercie la députée Garghentini Python pour ses commentaires.

Grossrat Bündel hat etwas gesagt, das ich aus rein akkustischen Gründen aufgrund des etwas hohen Geräuschpegels nicht verstanden habe.

Bei der zweiten Bemerkung ging es um den heutigen Standort bei der Grenette und um zukünftige Überlegungen. Ich nehme die Gedanken sehr gerne mit. Wir haben erste Gedanken, was im jetzigen Gebäude der Sicherheitspolizei passieren könnte. Es gibt verschiedenste Vorschläge aller möglichen kreativen Beteiligten, vom neuen Hotel bis zur Unterbringung anderer Teile der Kantonsverwaltung. Wahrscheinlich kann man sich auch Mischlösungen ausdenken.

Ich nehmen Ihren Vorschlag eines Erdsgeschosses, das attraktiv wirkt auch für Menschen, die am Tag im Burgquartier unterwegs sind, als Grundidee gerne mit, wenn ich Sie richtig verstanden habe.

Je remercie le député Galley pour son soutien et son explication sur les différents corps de police, qui n'ont pas les mêmes intérêts immédiats et matériels concernant le nouveau bâtiment.

Député Chassot, Watson vous répond volontiers sur un certain nombre de points, puisque c'est à Watson que vous avez posé la question. Sur les terrains Merbag, je n'entrerai pas dans les détails de vos considérations, mais l'Etat, comme vous le savez et comme nous l'avons évoqué en commission, a fait des propositions sur ces terrains-là. C'est toujours délicat lorsque l'on fait ce genre de choses, parce que d'autres exemples, dont nous aurons l'occasion de rediscuter à d'autres occasions, montrent que dès qu'il est public que l'Etat s'intéresse à un terrain, d'autres pensent qu'il est fort intéressant de s'y intéresser aussi. On verra sur les terrains de Merbag si votre question suscite un intérêt privé immédiat.

En ce qui concerne la comparaison avec le bâtiment Schumacher, l'avantage de la police est que l'on connaît assez bien le poids moyen et le risque de portance insuffisante n'est pas là. Votre remarque sur des risques éventuels de tonnage insuffisant dans le bâtiment de Granges-Paccot est probablement obsolète, mais merci néanmoins d'avoir fait la réflexion.

En ce qui concerne votre remarque sur les biens culturels, je prends avec moi la suggestion à discuter. Il y a le pour, avoir l'avis le plus tôt possible, et le contre, plus on pose de questions avant plus cela va long. Il va falloir trouver une manière relativement rapide et efficace pour faire les choses. Si c'est possible, je prends volontiers la proposition avec moi, mais elle relève bien évidemment du Conseil d'Etat.

En ce qui concerne la question du chat et de la souris, je ne vais pas vous faire part de mes préférences personnelles sur les différents types zoologiques. En l'occurrence je suis plutôt persuadé qu'à long terme l'Etat est dans le rôle du chat et nous aurons l'occasion peut-être de faire le bilan dans cinq ou dix ans. Généralement, dans ce genre d'opération, si le marché s'est bien fait, les deux souris sont convaincues d'être des chats.

En réponse aux questions du député Collaud: les synergies avec le Ministère public font l'objet de discussions. Je ne suis ni le Directeur de la sécurité et de la justice ni son suppléant mais impliqué un tout petit peu dans les discussions parce que vous avez un certain nombre de mandats qui ont été donnés, notamment celui sur la prison centrale, qui ont comme conséquence des réflexions qui sont d'une part à la Direction de la sécurité et de la justice mais qui se font en collaboration avec la DAEC pour les aspects constructifs. Nous sommes en réflexion, dans la mesure où le Grand Conseil souhaite que la prison centrale soit fermée, sur les différentes fonctionnalités de la prison centrale. C'est l'objet et les tâches de la DSJ. Nos tâches en collaboration avec la DSJ, c'est, une fois que l'on a délimité les différentes fonctionnalités de la prison centrale, de voir lesquelles donnent du sens. Certaines peuvent donner du sens là où nous avons déjà des prisons dans le canton, c'est-à-dire à Bellechasse, d'autres peuvent donner du sens à Granges-Paccot si on y fait un centre de sécurité. Actuellement, nous sommes en plein début de réflexion sur ces choses-là. Je ne veux pas vous donner des réponses toutes faites aujourd'hui, parce qu'elles seront peut-être fausses, mais les réflexions se font de manière relativement rapide avec l'idée d'avoir un centre sécuritaire administratif à Granges-Paccot avec certainement des choses qui se font, qui sont d'ailleurs déjà prévues et qui ont déjà fait l'objet de projets de constructions ou de crédits de construction à Bellechasse. Ce sont les deux pôles autour desquels peuvent s'articuler les choses. Est-ce qu'il y en aura d'autres à côté? Je ne peux pas vous donner la réponse actuellement.

Je note pour le moment que les avis sur le fonctionnement optimal des flux de prisonniers, des flux de différentes catégories de personnes concernées varient un petit peu en fonction des personnes que l'on écoute. Il faudra donc que les usagers se concertent pour avoir une position commune. Je peux prévoir la construction optimale avec notre architecte cantonal, qui est ici dans la salle, une fois que l'on nous donne des besoins consolidés. Par contre, ce n'est pas au constructeur d'expliquer à l'utilisateur comment il doit s'organiser pour bien construire. C'est la même discussion que l'on a dans le domaine de l'informatique. Il faut d'abord que l'utilisateur sache le plus précisément possible ce qu'il veut. Nous pouvons l'aider à faire cela, parce que c'est la logique du bâtiment et vous aurez sans doute de premières réponses d'ici une demi-année ou une année, en premier lieu dans la commission et ensuite ici au plénum.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

> Adopté.

ART. 2

> Adopté.

ART. 3

> Adopté.

ART. 4

> Adopté.

ART. 5

> Adopté.

ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 94 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley

Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). Total: 94.

Rapport 2018-DAEC-71

Révision du plan directeur cantonal¹

Rapporteur: **Markus Bapst** (CVP/PDC, SE).

Commissaire: **Jean-François Steiert, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.**

Discussion

DISCUSSION GLOBALE

Le Rapporteur. Ich hatte das Vergnügen, eine etwas aussergewöhnliche Kommission zu präsidieren. Es war eine der grösseren Herausforderungen, die ich als Präsident von Kommissionen je gehabt habe, angesichts der Fülle des Dossiers, der Fülle der Informationen, die wir ausgetauscht haben. Ich möchte den Kommissionsmitgliedern und den Herren Staatsräten danken für die sehr angeregten und spannenden Diskussionen, die wir in zwei Sitzungen gehabt haben.

Wie Sie wissen, können wir hier nichts entscheiden. Wir nehmen Kenntnis vom Bericht. Trotz allem sind wir in der Kommission der Auffassung, dass es sehr wichtig war, diese Vorbesprechungen zu führen und auch heute diese Debatte zu führen, weil wir – so denke ich – in verschiedenen Punkten, zu denen wir dann kommen werden, den einen oder anderen Hinweis geben können. Zudem ist es sehr wichtig, dass man in diesen Diskussionen mitmacht, damit die Legitimierung

¹ Texte du rapport pp. 2888ss.

dieses kantonalen Richtplanes breiter abgestützt ist und wir später in der Anwendung davon Kenntnis nehmen und diesen auch unterstützen können.

Zum Einzelnen: Ich werde hier in dieser Eingangsdebatte nur auf das Grobgerüst eingehen, wie wir das besprochen haben, und dann später bei den einzelnen Themen noch zusätzliche Hinweise geben.

D'abord, j'ai quelques considérations sur la stratégie générale, stratégie qui se fonde notamment sur le scénario démographique haut, que nous avons approuvé ici dans ce Grand Conseil – il y avait eu un vote là-dessus –, donc une augmentation de la population de moitié, jusqu'à 2050, soit d'environ 150 000 habitants. Ce scénario a été avalisé par la Confédération et il a été effectivement bien reçu dans la consultation. Par contre, la Confédération impose des critères de densification beaucoup plus contraignants. Dans le futur, il faudra être clair à ce sujet; si on applique les critères une fois le plan approuvé, de nouvelles zones à faible densité, sur de nouveaux terrains, ne seront très certainement plus possibles.

La commission a bien reçu les corrections apportées entre la consultation publique et le dossier qui partira à Berne. Elle en a pris connaissance et, en principe, elle est d'accord avec celles-ci. Je relève quand même qu'il reste un certain nombre de divergences entre le canton de Fribourg et la Confédération, notamment au niveau des hameaux et *Kleinsiedlungen*. On y reviendra plus tard.

Sinon, la commission a pris acte des risques qui pourraient encore mener à une non-approbation de la Confédération. Cependant, ces risques sont devenus extrêmement faibles, puisqu'on est sur la même longueur d'ondes, d'une manière générale, concernant notre plan directeur cantonal tel qu'il est maintenant sur la table et les souhaits de la Confédération.

En consultation publique, il y a eu beaucoup de réponses, je ne me souviens plus combien. Les communes ont activement participé; plus de 40 communes ont saisi des discussions avec le Conseil d'Etat et ont pu faire valoir leur point de vue. De plus, un certain nombre de choses ont été reprises et corrigées dans le plan directeur.

En commission, on a eu des discussions vives, parfois controversées, notamment concernant trois thèmes. J'en parlerai plus tard, mais je peux déjà dire qu'il s'agit notamment de la mobilité, où plusieurs députés se posaient des questions entre autres sur la construction routière pour le futur de ce canton. Il s'agit également de l'énergie, notamment au niveau du plan directeur, concernant les sites éoliens. Et puis, effectivement, il y a eu aussi beaucoup de questions sur la coordination (plan directeur cantonal, plan régional, plan de zones, comment ça se déroule, etc.) Cela sort un peu du cadre direct du plan directeur, mais c'est étroitement lié. Là, il y a des explications qui nous ont été données, explications qu'on pourra aussi avoir, je le pense, ce matin, dans ce contexte.

En conclusion, pour cette introduction, la commission est d'accord avec la stratégie. Ce n'est pas une surprise, parce qu'elle émane quand même du Grand Conseil à la base. La commission a aussi pris acte que la Confédération a bien reçu ce plan directeur, en examen préalable, avec les modifications apportées entre la consultation publique et le plan que nous avons sur la table aujourd'hui.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Merci, Monsieur le Rapporteur, pour le travail intense de préparation que vous avez fait et le temps que vous avez consacré pour structurer une discussion qui a un aspect un petit peu particulier, dans la mesure où il ne s'agit pas, pour le Grand Conseil, de décisions à prendre mais d'informations et d'échanges et dans la mesure où, néanmoins, il s'agit d'un point essentiel pour l'avenir du canton.

Mit dem kantonalen Richtplan stellt der Kanton wesentliche Weichen für die Entwicklung des Kantons bis in die Mitte des 21. Jahrhunderts.

Ich hatte in meiner doch schon längeren politischen Laufbahn selten Gelegenheit, dass mich mehr oder weniger externe Zwänge dazu geführt haben, mir Gedanken zu machen, die weit über das Jahr oder über die Legislatur hinaus gehen. Es tut eigentlich gut, aber man tut das selten. Und der Zwang des Bundes, für jeden Kanton einen kantonalen Richtplan zu verfassen und breit zu diskutieren, hat viel Arbeit zu Folge, ist aber auch nützlich, weil er uns zwingt, relativ weit in die Zukunft zu schauen, auch wenn das nicht immer ganz präzise ist.

Der Berichterstatter hat es erwähnt: Der Grosse Rat hat beschlossen, dass es im Jahr 2050 150 000 Menschen mehr in diesem Kanton haben wird. Jetzt kann man sagen, das ist etwas lächerlich. Kein Grosse Rat kann beschliessen, dass es 150 000 Menschen mehr haben wird im Jahre 2050. Das ist grundsätzlich zwar richtig, aber: Egal, was der Grosse Rat beschliesst, mit seinem Beschluss hat er uns gezwungen zu überlegen, was passieren wird, wenn diese 150 000 Menschen da sind. Ob das im Jahre 2045 ist oder im Jahre 2060, ist letztlich ziemlich irrelevant, weil wir uns in jeder Variante überlegen müssen, wo wir diese Menschen hin tun. Wo und wie werden diese Menschen wohnen? Wir möchten in einem Kanton, der zu den grössten Wegpendlerkantonen gehört in der Schweiz, einen höheren Anteil an Arbeitsplätzen im Kanton schaffen. Wenn wir aber massiv mehr Menschen haben und für diese zusätzlichen Menschen noch einen höheren Anteil an Arbeitsplätzen im Kanton haben möchten, dann müssen wir uns überlegen, wo wir diese Arbeitsplätze hintun. Wie macht man das effizient?

Wenn sich diese zusätzlichen Menschen bewegen, um zur Arbeit zu gehen – vielleicht etwas weniger oft dank Fernarbeit, aber das wird uns das Problem nicht ganz lösen –, dann brauchen wir Überlegungen zur Mobilität, egal, ob die Men-

schen zu Fuss, per Rad, mit der Bahn, mit dem Auto, mit dem Töff oder vielleicht im Jahre 2050 mit der Drohne unterwegs sind. Sie werden Platz und Raum brauchen und wir müssen uns Überlegungen machen, wie wir den Raum möglichst sinnvoll nutzen.

Wir haben dazu – unabhängig von den Abstimmungen des übernächsten Wochenendes auf eidgenössischer Ebene – bereits mehrfache Willenskundgebungen der Schweizerischen Bevölkerung und der Stimmbürgerinnen und Stimmbürger, die gesagt haben, wir möchten uns mit Produkten ernähren, die möglichst aus der Region kommen sollen. Das ist mehrheitsfähig in der Schweiz, das wurde auch so ausgedrückt. Das setzt aber voraus, dass in der Region auch noch produziert werden kann, das heisst, dass ausreichend Land dafür da ist, um Produkte zu produzieren, die dann wirklich aus der Region kommen. Auch hier stellen sich Fragen der Verdichtungen, die der kantonale Richtplan teilweise angeht. Wir haben die Lösungen noch nicht. Wir sind aber am Diskutieren mit dem Kanton Bern und mit dem Bund. Insbesondere im Grossen Moos können wir auch bei der landwirtschaftlichen Produktion im Sinne einer nachhaltigen Entwicklung dichter produzieren. Dichte und Verdichtung gelten nicht nur fürs Wohnen, wo man es immer hört, sondern sie gelten auch fürs Arbeiten, sie gelten auch fürs sich Fortbewegen, sie gelten auch für die Landwirtschaft.

Etwas schwieriger wird das Konzept beim 5. Punkt, den wir berücksichtigen müssen. Wir haben, wenn Sie hier rauschauen, schöne Berge, schöne Landschaften. Die tragen auch zur Lebensqualität bei. Wir geniessen sie alle, wenn wir am Wochenende – oder für die, die anders arbeiten, während der Woche – rausgehen und die Natur und die Landschaft geniessen. Wir haben auch hier klare Volksaufträge, die uns sagen, dass wir das schützen müssen.

Diese 5 grossen Herausforderungen, wohnen, arbeiten, sich fortbewegen, sich ernähren, Natur und Landschaften schützen, gemeinsam mit 50% mehr Menschen in Verbindung bringen und mit mehr Lebensqualität – jede und jeder von uns möchte immer noch etwas mehr Lebensqualität und sicher nicht weniger –, das ist die grösste Herausforderung, die unser kantonaler Richtplan erfüllen und aufnehmen muss. Und das haben wir mit diesem Dokument auf 700 Seiten versucht.

Wir schulden es den nächsten Generationen, heute vernünftig zu schauen, wie wir mit unserem Boden umgehen. Wenn wir das heute falsch machen, werden unsere Grosskinder und die nächsten Generationen sagen: Die haben irgendwas ziemlich falsch gemacht anfangs des 21. Jahrhunderts.

Nous dessinons aujourd'hui le visage de notre canton à l'horizon de 2050.

C'est assez rare qu'on dessine les choses si loin. Nous avons une lourde responsabilité. On nous l'a dit, tant à la Confé-

dération que dans les régions du canton, où certains ont fait des choses qu'ils ont estimées justes il y a 20 ou 30 ans, qui étaient peut-être justes dans le contexte de cette époque, mais on sait aujourd'hui que ce n'étaient pas toujours les meilleurs choix. Nous avons une population qui a massivement augmenté au cours des précédentes décennies et nous avons laissé cette population augmenter avec un aménagement du territoire plus réactif que proactif. Pour beaucoup de communes aujourd'hui, le bilan n'est pas toujours extrêmement positif, ni en termes d'aménagement, ni en termes de finances, parce qu'on a parfois surestimé les recettes potentielles et sous-estimé les dépenses potentielles de certains développements. De nombreux syndics, notamment de communes rurales, lors des rencontres que nous avons eues suite à la procédure de consultation, ont aussi fait une analyse sobre du passé, mais nous ont aussi aidés à trouver des solutions, j'espère les moins mauvaises possibles, pour l'avenir. Nous nous devons, pour les générations futures, de gérer mieux notre sol, de la manière la plus efficace possible. C'est une logique d'efficacité. On parle beaucoup de densification depuis ces derniers mois et années, en marge ou dans le cadre de l'aménagement du territoire au niveau national et des votations populaires que nous avons eues. On pense beaucoup «logements». J'ai entendu de nombreuses personnes me dire: «Mais, Monsieur Steiert, vous êtes pour la qualité de vie, comment est-ce que vous pouvez demander la densification? Ce sont de gros immeubles, ce n'est pas sympa et il n'y a pas de qualité de vie dans de gros immeubles. Si on densifie, c'est contraire à la qualité de vie.» Nous sommes aujourd'hui ici dans un quartier qui a parmi les plus grandes densités du canton et où les gens sont prêts à payer des loyers très chers ou des prix très chers, si on peut encore acheter des bâtiments ici tout court. Le marché nous prouve que le quartier est attrayant alors qu'il est un des plus denses ou le plus dense du canton. Cela ne veut pas dire grand-chose, si ce n'est qu'on peut avoir des zones qui sont construites de manière dense et où on peut avoir une bonne qualité de vie. On peut aussi avoir des zones qui ne sont pas denses du tout et où la qualité de vie n'est pas bonne. Le tout dépend finalement des objectifs qu'on se fixe (qualité architecturale, qualité urbanistique). C'est un des gros défis que nous avons devant nous. Nous avons un certain nombre d'exemples qui ont été décrits dans une publication que nous avons faite avec d'autres cantons, qui tendent à montrer aux acteurs, que ce soient des privés ou des publics, comment faire pour concilier qualité de vie et densification, parce que nous n'éviterons pas la densification. Nous ne l'éviterons ni pour le logement ni pour les zones d'activités. La Confédération nous dit aujourd'hui: «Si vous ne réfléchissez pas un tout petit peu à l'utilisation optimale de vos zones d'activités, ça vaut aussi, pour prendre un exemple, certains exemples sont complexes... Quelqu'un m'a dit: «Mais est-ce qu'on va devoir, comme le canton de Zoug, construire des usines sur trois étages?» La réponse est non, parce que le sol n'est pas encore suffisamment coûteux dans le canton de Fribourg pour faire des choses comme ça, ça ne serait pas rentable. Mais les Zou-

gois commencent à y réfléchir. Par contre, si on a des places de parc avec 1500 voitures, sur un seul niveau, en utilisant relativement mal le sol, la Confédération nous montre des photos, quand on va chez eux, en disant: «Est-ce que vous pensez vraiment qu'on va vous mettre des hectares en plus tant que vous ne savez pas utiliser de manière plus efficace le sol, aussi dans ces domaines-là?». C'est une chose à laquelle nous devons réfléchir et la densification concerne donc aussi les zones d'activités. Elle concerne le transport: le transport, ce n'est pas jouer voitures contre vélos, vélos contre trains ou autre chose. La densification dans le domaine des transports, c'est réfléchir pour chacun des trajets que quelqu'un fait. Il y a des gens qui habitent La Villette ou le Haut-Intyamont et qui travaillent dans la Broye; ceux-ci vont certainement, encore en 2050, avoir comme moyen de transport le plus efficace la voiture. Il y a des gens qui habitent à Villars-sur-Glâne et qui travaillent au centre-ville et, en 2050, si le moyen le plus efficace pour ce trajet sera encore la voiture, c'est qu'on n'aura probablement pas très bien fait notre travail. C'est cette réflexion-là qu'on doit systématiser et que le plan directeur cantonal commence à faire. Il ne résout évidemment pas toutes les questions de transport. C'est une première étape. Nous travaillons aujourd'hui sur les tout premiers bouts de la future loi sur la mobilité, qui a été introduite par la motion Collomb, mais qui nous demande une vision globale sur la mobilité. Les mêmes réflexions portent sur l'agriculture, comme déjà dit, et sur l'utilisation et le maintien de notre patrimoine naturel, qui a fait l'objet de différents votes, qui nous montrent que la majorité de la population souhaite que nous le protégeions.

Quelques étapes. Nous avons mis en consultation le plan directeur cantonal à la fin de l'année 2017. Nous avons eu de très nombreuses réponses. Le rapport de la consultation, que vous avez toutes et tous reçu, vous donne les principaux résumés en chiffres et en faits. Nous avons, pour toutes les modifications majeures qui ont résulté de la première consultation, fait une deuxième consultation restreinte au printemps 2018. Parallèlement à ça, il y a eu une consultation de la Confédération, qui fait partie des obligations légales. Vu que le plan directeur avait pris un tout petit peu de retard, nous avons fait ces choses en parallèle. Nous avons procédé aux premières modifications, deuxième phase, suite à un retour oral de la Confédération, parce que celle-ci a six mois pour donner son retour de consultation. Nous sommes partis à des moments, début 2017, où nous savions que le rythme serait un peu sportif pour atteindre le «Graal», c'est-à-dire l'approbation du plan directeur cantonal, et éviter de bloquer le développement du canton. A la fin avril 2019 au plus tard, – les délais sont relativement serrés, la Confédération a besoin de six mois pour approuver notre plan directeur – si on fait un rétro-planning, nous devons leur livrer ce plan directeur début octobre. Nous savions que nous devions travailler sur plusieurs démarches en parallèle. La Confédération, dans ce premier retour oral, nous a donné un certain nombre d'éléments, qui nous ont permis de corriger certains aspects du

plan directeur cantonal. Je reviendrai sur l'aspect matériel. Nous avons eu une transmission par le Conseil d'Etat des documents au Grand Conseil début juillet. On a aussi pu lire, à différents endroits, que tout ça n'était pas très démocratique, le Grand Conseil ne pouvant rien décider. La deuxième partie de la phrase est juste: le Grand Conseil prend acte des décisions et des propositions du Conseil d'Etat. De petites modifications sont possibles, non pas par un lien formel et hiérarchique institutionnel, mais parce que le Conseil d'Etat adopte la version définitive fin septembre, début octobre, qui sera transmise au Conseil fédéral et qu'il a évidemment l'occasion, dans ses compétences propres, d'en tenir compte si d'aventure le Grand Conseil devait lui dire de manière unanime: «Là, c'est blanc, nous, on veut noir.» On peut théoriquement dire: «Nous sommes les chefs, nous décidons ce que nous voulons.» Généralement, quand on est intelligent et qu'un législatif dit à forte majorité que quelque chose est faux, on essaie d'entendre un tout petit peu. Là, eh bien, on aura l'occasion ce matin de voir si les choses se passent comme ça, de vous entendre, de corriger non pas dans le sens d'un mandat formel mais dans le sens de l'intelligence politique, qui donne une certaine latitude au Conseil d'Etat, s'il souhaite le faire. Cela pour les processus.

En ce qui concerne la première partie de la phrase, c'est une volonté du Grand Conseil. Ici, dans le canton de Fribourg, l'exécutif a des compétences relativement larges en matière d'aménagement du territoire alors que le législatif a des compétences relativement restreintes. Des grands choix de principe ont tout de même été donnés par le Grand Conseil. Le rapporteur l'a rappelé, puisque c'est vous ici qui avez décidé du scénario démographique, qui est assez déterminant pour un certain nombre de choix centraux du plan directeur cantonal. D'autres scénarios auraient eu d'autres conséquences, plus agréables pour certains, moins pour d'autres, mais le choix ayant été fait, le Conseil d'Etat n'avait pas d'autre choix que de se tenir à ce scénario, qui a des implications concrètes.

Concernant les étapes à suivre, le Conseil d'Etat prend note aujourd'hui de vos remarques et échanges. Cela a déjà été fait dans le cadre des discussions en commission. Celles-ci ont d'ailleurs déjà permis une petite correction sur un aspect particulier, suite à une intervention d'un député. C'est tout à fait possible encore pour la suite. Ensuite, le Conseil d'Etat décide. Le Conseil fédéral a six mois pour prendre sa décision finale d'approbation du plan directeur et, si tout va bien, ce dernier entrera en vigueur au 1^{er} mai 2019. Cela a aussi suscité quelques confusions. Il entre en vigueur dans sa dimension fédérale une fois qu'il est adopté par le Conseil fédéral; il entre en revanche en vigueur, dans sa dimension cantonale, par son adoption par le Conseil d'Etat. J'ai eu passablement de syndicats et de communes ces dernières semaines qui nous ont écrit. Nous avons informé toutes les communes, au début de l'été, pour leur dire quelle est la signification concrète de l'adoption, en une première étape par le Conseil d'Etat, en une deuxième étape par le Conseil fédéral. Les règles qui per-

mettent par exemple de compenser des surfaces, d'après le droit actuel, prennent fin une fois l'adoption effectuée par le Conseil d'Etat du plan directeur cantonal. C'est-à-dire que toutes les communes qui mettent à l'enquête des planifications locales de l'aménagement local, après l'adoption du plan directeur par le Conseil d'Etat, le feront en fonction du nouveau droit et notamment des dispositions sur l'aménagement et sur l'utilisation des zones, les réserves qui sont réglées dans le nouveau plan directeur cantonal. Cela peut être pour les personnes ici qui représentent des communes et où ces questions se sont posées, se posent encore, pendant quelques semaines.

Sur les principales modifications qui ont été effectuées suite à la consultation publique – il y a eu des compléments au volet stratégique, là on est plutôt dans les grands principes – il y a eu des compléments aux thèmes liés aux zones à bâtir, sur les critères de dimensionnement, sur l'obligation de construire et sur les zones d'activités. Il y a eu l'introduction d'un thème sur les rives de lacs. C'est un thème nouveau, qui a été introduit suite à plusieurs demandes dans le cadre de la procédure de consultation. Il y a eu des précisions demandées, notamment par l'Association fribourgeoise des communes, pour la desserte en transports publics. C'est notamment la question: «Où est-ce qu'on peut densifier?» On parle de densification, mais l'idée n'est pas de densifier sur chaque mètre carré du canton mais de le faire prioritairement à certains endroits, un peu moins à d'autres. Nous l'avons fait notamment en fonction de l'offre en transports publics. L'Association fribourgeoise des communes nous a demandé de compléter cet élément, pour les communes qui le souhaitent, par une offre en mobilité douce, qui peut compléter celle en transports publics. Nous avons repris cette demande de l'Association des communes et l'avons introduite dans le plan. Nous avons fait un choix. Nous avons une alternative avec deux variantes pour la compétence des régions, plus directement dans les régions ou un peu plus centralisé au canton, pour la gestion des zones d'activités dans les régions. Les régions, sans surprise, ont souhaité que la compétence reste régionale. C'est donc cette variante qui a été choisie, mais qui laisse une compétence subsidiaire au canton. Nous avons eu pas mal de discussions ces derniers temps avec les régions pour savoir quelles sont les significations concrètes, notamment pour la concentration et l'optimisation des zones d'activités dans chacune des régions. Chaque région a le devoir, d'ici trois ans, – ça, c'est la LATeC – de livrer une planification régionale qui parle notamment des zones d'activités et qui va notamment devoir déterminer quels sont les pôles centraux pour la région. Cela peut signifier aussi que certaines communes auront moins, d'autres plus, mais dans une logique que chaque région va devoir travailler, région par région. Le canton est disposé évidemment à soutenir ces choses-là. Nous avons déjà pu discuter de cela en juin, dans le cadre de la LATeC, je n'entrerai donc pas dans les détails, mais c'est un élément important.

Il y a eu l'ajout de 13 fiches de projets et la correction d'un certain nombre de contenus de fichiers; nous y reviendrons ultérieurement. Il y a eu l'adaptation du territoire d'urbanisation, qui a été faite en fonction des planifications locales approuvées depuis la mise en consultation publique, en fonction de la vérification de certaines zones de protection (nature, paysages, sites construits) et, troisièmement, en fonction des 43 entrevues que nous avons eues avec des communes. Vous savez que les communes avaient l'occasion, en cas de divergences majeures entre la première version du plan directeur et leur position communale, de demander une entrevue avec une délégation du Conseil d'Etat. Nous avons rencontré, en l'espace d'un mois et demi, 43 communes, avec notamment mon collègue Directeur de l'économie, que je remercie ici d'avoir consacré du temps aussi, et, dans un premier temps, la Directrice et ensuite le chef de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, donc le responsables, le co-responsable et un membre de la délégation du Conseil d'Etat à l'aménagement du territoire. Ces entrevues avec les communes nous ont permis de corriger un certain nombre de choses, dont les adaptations qui, par conséquent, ont été introduites dans la dernière version du plan directeur cantonal. Il y a eu l'intégration de la commune de Cheyres-Châbles comme pôle touristique au pôle touristique d'Estavayer. Les adaptations dans le domaine de l'énergie éolienne, nous y reviendrons. Concernant les changements d'état de coordination de certaines fiches, nous y reviendrons au dernier chapitre. La suppression provisoire du thème «domaines alpestres» est à maintenir en fonction du retour de la Confédération et, enfin, la suppression de deux fiches de projets suite à des réserves importantes de la Confédération.

Zu diesem Thema haben die Freiburger Nachrichten gestern einen grösseren Artikel publiziert. Ich habe ziemlich viele Reaktionen auf den Artikel erhalten. Man fragt mich nach dem Grund, warum man etwas rausnimmt. Wenn ein Bundesamt oder mehrere Bundesämter sagen «Ihr könnt das drinnen lassen, wir nehmen es dann einfach wieder raus», dann hat man 2 Möglichkeiten. Man kann wählen, es selber rauszunehmen oder den Anderen es rausnehmen lassen. Sie haben das ab und zu auch im Grosse Rat so – wenn man etwas nicht so ganz begeisternd findet, man es aber selber rausnimmt, dann kann man noch einen Kommentar dazu abgeben, der bleibt. Wenn es der Andere rausnimmt, dann hat der Andere den Kommentar dazu abgegeben. Und wenn der Bundesrat uns erklärt, warum etwas für den Kanton nicht gut ist, dann werden auch Ihre Nachfolger mit diesen Kommentaren umgehen müssen.

Ob das immer das Intelligenteste ist, muss man sich politisch überlegen.

D'une manière générale, la Confédération a salué le travail du canton dans son ensemble et l'intégration des fiches de projets d'une manière systématique. Elle a noté – cela a été un élément central des discussions avec les communes – que les

territoires d'urbanisation prévus par le canton avaient atteint le maximum possible aux yeux de la Confédération. Cela signifie très concrètement que si nous ajoutions des choses dans les phases de consultation, nous exposons le plan directeur à des dangers de non-admission, soit dans son ensemble, soit dans les domaines particuliers, comme ça a été le cas pour les zones d'activités pour un canton voisin. Le Conseil d'Etat a estimé qu'il ne voulait pas courir le risque de voir rejeter le plan directeur cantonal pour des raisons de surdimensionnement qui ont des aspects systémiques. Le Conseil d'Etat a jugé que pour les aspects qui remettaient en question l'ensemble du plan et qui risquaient de le faire rejeter, nous allions suivre, dans les grandes lignes, la Confédération et son préavis. Sur certains points, qui peuvent être rejetés mais qui ne remettent pas en question l'ensemble du plan, nous pouvons garder certaines divergences avec la Confédération, parce qu'ensuite ça fera encore l'objet de discussions ces prochains mois et que ce sont certaines choses qu'on peut discuter, là où la contradiction n'est pas fondamentale.

Encore quelques éléments clés du retour: la Confédération a retenu que sur la durée de validité de 15 ans, le nombre maximal d'extensions des zones à bâtir serait, pour les secteurs en priorité 4, limité à deux. Cela signifie que pour les communes qui sont en priorité 4, c'est deux fois sur 15 ans qu'on peut encore faire des extensions. Cela demandera donc aussi une certaine réflexion stratégique: quand est-ce qu'on fait quoi? qu'est-ce qu'on regroupe pour faire ces extensions? L'IBUS minimal de 1 a donné lieu à beaucoup de discussions; le quotidien *La Liberté* a titré: «Fin de la zone villas». Nous l'avons exprimé ainsi, il y a encore des zones à IBUS inférieur qui existent. Tant qu'elles sont en zone, elles peuvent évidemment continuer à être en zone. Mais il n'y a plus de nouvelle mise en zone – et ça, c'est du droit fédéral et son application. Dans un canton qui choisit le scénario démographique maximal, on ne met plus en zone en dessous d'un IBUS de 1 des terrains qui ne sont aujourd'hui pas mis en zone. Le corollaire aujourd'hui est qu'un certain nombre de syndics nous ont déjà demandé si pour des zones déjà mises en zone en dessous de 1, il était possible que le canton leur facilite les indices supérieurs. En principe, si ça correspond aux critères définis dans le plan directeur, notamment en lien avec les critères de mobilité, le canton va certainement tout faire pour soutenir ça. Cela va dans le sens de la densification évoquée tout au début.

Il y a un certain nombre de choses qui n'étaient pas conformes au droit fédéral, par exemple la création d'une réserve cantonale de zones d'activités non quantifiée. La Confédération a estimé que c'était compréhensible en termes de politique économique, mais fondamentalement contraire au droit fédéral d'aménagement. Sur le principe que le canton n'est pas soumis aux critères de dimensionnement des zones d'activités pour ses propres projets, la Confédération a estimé que c'était un privilège qui n'était pas permis pour un canton, face aux autres acteurs, et que ces choses-là devaient être exclues. Elle nous a demandé des justifications sur l'emprise des

SDA d'une manière systématique. Nous lui avons fourni des chiffres et la cheffe du Service de l'aménagement, qui a fait un très gros travail avec son équipe, a livré tous les chiffres nécessaires à la Confédération, durant cet été, pour compléter ou répondre aux questions très précises de la Confédération sur le chiffrage. Il y a eu des demandes de restreindre le champ d'application du thème «hameaux hors zone à bâtir». Le rapporteur l'a déjà évoqué en allemand. Cela concerne différentes régions du canton. La Confédération a un œil très précis sur ces choses-là. Elle n'est pas fondamentalement contre le sujet, mais pas dans les dimensions que prévoit actuellement le canton de Fribourg. Donc, ça fera l'objet de discussions ultérieures et la demande de retrait de certaines fiches. Sur les différents thèmes, nous aurons l'occasion de les reprendre, je ne commente pas ces choses à l'instant. Les phases suivantes ont déjà été commentées.

Je vous remercie de votre attention, malgré mes propos un peu plus longs que d'habitude.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Ich erlaube mir hier, mich dem deutschsprachigen Trend dieses heutigen Morgens anzuschliessen.

Die Sozialdemokratische Fraktion dankt allen Personen, die auf irgendeine Art und Weise an der Erarbeitung dieses komplexen, umfangreichen, aber für die Entwicklung des Kantons unverzichtbaren Instruments beteiligt waren. Eine namentliche Auflistung dieser Personen würde den Rahmen dieser Intervention definitiv sprengen. Aber es erscheint uns doch wichtig, diesen Dank an dieser Stelle auszusprechen, erst recht, da davon auszugehen ist, dass sich im Verlaufe der Diskussion noch die eine oder andre kritische oder sehr kritische Stimme äussern wird.

Wie wir wissen, liegt die Kompetenz des Grossen Rates lediglich darin, den kantonalen Richtplan zur Information vorgelegt zu erhalten. Man kann auf jeden Fall der Sozialdemokratischen Fraktion nicht den Vorwurf machen, nicht versucht zu haben, die im Kanton herrschende Aufteilung der raumplanerischen Kompetenz zwischen Exekutive und Legislative zugunsten von mehr Mitspracherecht für die Legislative zu verschieben.

Eine solche Verschiebung hätte zur Folge gehabt, dass wir heute nicht nur über den kantonalen Richtplan stundenweise hätten debattieren können, sondern allenfalls konkrete und verbindliche Abänderungs- oder Verbesserungsvorschläge hätten unterbreiten können. Aber nachdem diese Verschiebung auf Gemeindeebene – zuletzt im November 2015 mit der Ablehnung der von der SP mitinitiierten Volksmotion «Verabschiedung des Ortsplans durch den Generalrat respektive die Gemeindeversammlung» bedauerlicherweise wieder einmal vor dem Grossen Rat Schiffsbruch erlitt, dürfen wir uns heute eigentlich nicht darüber beklagen, wenn der Grosse Rat nicht verstärkt auf den kantonalen Richtplan Einfluss nehmen konnte oder kann.

Und dies trotz der Tatsache, dass dieser kantonale Richtplan – es wurde schon gesagt und ich zitiere hier aus der Botschaft des Staatsrates – «für den Kanton das Hauptdokument der Raumplanung darstellt, sein wichtigstes Planungsinstrument ist, welches unter anderem die künftige räumliche Entwicklung des Kantons definiert».

Ich bin versucht zu sagen, dass die SP heute nicht mehr ganz so unglücklich über die fehlende Verschiebung ist. Denn das Freiburg 2035, das unter der Federführung des neuen Vorstehers der RUBD im kantonalen Richtplan Form annahm, geht für uns in die richtige Richtung. So unterstützen wir insbesondere die kohärente Siedlungsentwicklung mit klaren Siedlungsprioritäten sowie die vorbildliche Ausarbeitung der Projektblätter, welche die wichtigen Vorhaben mit starker Auswirkung auf das Kantonsgebiet veranschaulichen. Auch die geplante und überfällige Koordination zwischen der Siedlungs- und der Mobilitätsstrategie verdient unserer Ansicht nach besondere Beachtung.

Da die heutige Debatte glücklicherweise klar strukturiert ist und die einzelnen, wichtigsten Punkte des kantonalen Richtplans später noch behandelt werden, kann ich mich zum Abschluss darauf beschränken, Ihnen mitzuteilen, dass die Sozialdemokratische Fraktion den revidierten kantonalen Richtplan selbstverständlich zur Kenntnis nimmt, vor allem aber dessen Konkretisierung auf regionaler und Gemeindeebene genauestens mitverfolgen und vor allem mitprägen will und wird.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur, paysan à Châtonnaye et membre de la commission consultative pour l'aménagement du territoire.

Le groupe libéral-radical a analysé, étudié et discuté ces documents. Avec le groupe, je constate, comme vous aussi sans doute, que ce projet est le fruit d'un immense travail. Nous remercions les auteurs, le Directeur à la tête du département, son prédécesseur, ainsi que ses collaborateurs, car c'est un travail d'équipe. Mes remerciements vont également au CoPil et à chaque personne, association, commune, parti politique ou groupe d'intérêts qui a pris position et a aidé à finaliser la version qui nous est présentée aujourd'hui.

La loi sur l'aménagement du territoire, votée en 2013 et mise en vigueur le 1^{er} mai 2014, est la raison de tout ce travail. Le verdict du souverain n'avait pas plu à tout le monde, mais je suis très satisfait que petit à petit, les objectifs de la nouvelle LAT ont été acceptés. Le travail a commencé à porter des fruits. Il est clair que nous devons tous faire des concessions, mais en regardant le plan directeur, il est manifeste que beaucoup de solutions ont pu être finalement trouvées. Le choix du Grand Conseil pour le scénario haut donne quelques avantages, je pense en particulier au redimensionnement de la zone à bâtir. Il nous amène aussi beaucoup d'obligations. C'est le bâton et la carotte.

Une fois de plus, cela converge finalement avec les objectifs de la LAT. La nécessaire gestion de notre terre nourricière, un bien très limité, par respect vis à vis des futures générations, est aujourd'hui reconnue. Comme nous l'avons connu par le passé, l'aménagement du territoire en plus petites entités territoriales pour les communes a trouvé ses limites. Planifier par région, même jusqu'à l'échelon cantonal, fait sens, surtout quand on pense au dossier mobilité ou énergie. Le plan directeur est bien un plan et trace des choix. Il définit l'utilisation du territoire en cherchant toujours la solution pour que tous les utilisateurs de ce précieux sol puissent disposer de la surface dont ils ont besoin, que ce soit pour l'habitation, pour les activités du secteur primaire, comme l'agriculture, du secteur secondaire ou tertiaire. Le plan directeur a bien sûr dû tenir compte des lois existantes et de leur application. Ce n'est pas toujours facile, si on sait que la future révision ou deuxième partie de la modification de la LAT, qui concerne toutes surfaces situées hors du sol constructible, est aujourd'hui juste en cours de discussion. De la part de la Confédération, de nombreux projets ont été élaborés mais n'ont jamais abouti à un message. Lié au plan directeur, il y a aussi encore d'autres chantiers en cours, dont je vous rappelle l'existence. Leur résultat pourrait encore fortement influencer notre travail d'aménagement du territoire, comme par exemple l'harmonisation actuelle de l'évolution des surfaces d'assolement par la Confédération.

Pour conclure, le plan directeur cantonal est le fruit d'un travail immense et décrit la stratégie actuelle et future de l'urbanisation de notre canton pour les aires de résidence et d'activités. Dans cette stratégie, on trouve aussi l'objectif du maintien et de la valorisation de l'espace rural, de la terre agricole et de l'espace pour la nature.

Avec ces considérations, nous prenons acte du plan directeur.

Genoud François (PDC/CVP, VE). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du rapport «Révision du plan directeur cantonal». Après discussion, nous entrons en matière tout en précisant les quelques points suivants:

Le groupe démocrate-chrétien tient à relever le bon travail effectué par toutes les personnes concernées par cette problématique, soit le CoPil, les services de l'Etat concernés, ainsi que leurs Directions. Nous relevons également les efforts consentis afin de respecter le planning qui revêt une grande importance face aux enjeux économiques de notre canton. Nous remarquons également avec plaisir les principales nouveautés qui concernent l'urbanisation, les zones d'activités, l'énergie, la mobilité et les fiches de projets. Ces différents points feront l'objet d'une présentation, je ne vais donc pas les développer.

Un point particulier a retenu toute notre attention. Il concerne l'énergie et plus spécialement, vous l'aurez deviné, les éoliennes. Ce thème est celui qui a suscité le plus grand nombre de réactions lors de la consultation publique, mais

également lors des discussions de la commission. Le groupe démocrate-chrétien, unanimement, tient à ce thème et à sa présence dans le plan directeur cantonal. Il est cependant d'accord sur le fait que le total des projets soit revu à la baisse, mais également que le ou les projets qui n'ont aucune, voire peu de chances d'être acceptés par la Confédération soient supprimés. Nous ne pouvons pas imaginer qu'à notre époque on ne tienne pas compte de cette énergie renouvelable dans un plan prévu pour plusieurs années.

Concernant les fiches de projets, nous retenons que des mises à jour annuelles sont possibles après l'approbation fédérale.

Avec ces quelques considérations, le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport. Je vous remercie pour votre écoute attentive.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec un très grand intérêt du projet de plan directeur cantonal. Cet acte juridique est peut-être l'un des documents les plus importants pour notre canton durant cette législature. Ce plan directeur aura des conséquences importantes pour toutes les communes, pour tous les citoyens. Il est d'ailleurs un peu frustrant que notre Parlement ne puisse pas proposer des modifications, mais nous le comprenons bien au vu de cette complexité.

Cela étant, le plan directeur cantonal qui nous a été présenté nous semble de bonne qualité. Il sera bien évidemment très compliqué à mettre en œuvre pour les communes, mais il ne fait que, avec toutes ces exigences, respecter la modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire votée par le peuple et les cantons en 2014. En particulier, les études que devront mener les communes pour démontrer que leur plan d'aménagement local en vigueur ne permet pas de densification, ceci afin de développer de nouvelles zones à bâtir, nous apparaissent comme de véritables usines à gaz à mettre en place, surtout pour les petites communes.

Ce n'est pas un secret, la volonté du canton de tapisser le territoire cantonal d'éoliennes est sujet à controverse, aussi au sein de l'UDC, qui est très partagée sur l'opportunité de développer à ce point des parcs éoliens dans notre canton. On a l'impression qu'on essaie de faire beaucoup de vent pour pas grand-chose. Une partie de l'UDC doute quand même fortement du bien-fondé du développement de l'éolien dans notre canton, en particulier sur le site du Schwyberg.

Dans tous les cas, nous attendons que le développement des parcs éoliens se fasse avec les régions concernées et que rien ne soit imposé contre leur volonté.

Toujours s'agissant du plan directeur, le Grand Conseil avait voté, en février 2016, le décret fixant les grands principes en matière d'aménagement du territoire, soit les principes à respecter par le plan directeur. Lors des débats, le Grand Conseil avait adopté une seule modification, le rajout de l'article 3 ali-

néa 6, qui demandait comme nouvel objectif voté par le Grand Conseil: «d'assurer un développement adéquat des régions périphériques». Par ce vote, le Grand Conseil avait expressément demandé au Conseil d'Etat de prendre en considération cet objectif de développement supplémentaire. Or, à la lecture du plan directeur, j'ai le désagréable sentiment que cette volonté du Grand Conseil n'a pas tellement été appliquée par le Conseil d'Etat dans ce projet, tant il me semble que ce plan directeur se concentre surtout sur les zones urbaines.

Je vous prie, Monsieur le Conseiller d'Etat, de bien vouloir nous indiquer comment s'est concrétisée cette volonté spécifique du Grand Conseil dans le plan directeur.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce plan directeur qui nous est soumis.

Mutter Christa (*VCG/MLG, FV*). Notre groupe salue ce nouveau plan directeur cantonal, nettement meilleur que la dernière version. Nous remercions les nombreuses personnes qui ont contribué, spécialement M^{me} Giancarla Papi, ici présente, et son équipe. La pression exercée par la LAT fédérale a été salubre sur les domaines clés des limites de l'urbanisation et de la préservation des surfaces non construites. Ce sont les bases démographiques qui nous font soucier. Monsieur le Commissaire, vous vous plaisez à répéter que c'est une décision du Grand Conseil et que vous n'en êtes pratiquement que l'exécutant. J'ai donc cherché quand j'avais voté ce scénario haut. C'était le point 8 sur 21 des principes d'aménagement en février 2016. Je dois faire ici mon mea culpa personnel et celui du groupe. On avait mis en doute, en séance de groupe, la pertinence de ce scénario, mais il suffisait de l'absence de notre membre de commission pour que le sujet nous échappe en plénum, où ce scénario n'était mentionné qu'en passant par les intervenants de groupes. Je m'en veux surtout de n'avoir pas sursauté quand le porte-parole du groupe socialiste a affirmé qu'il fallait adopter le scénario haut, je cite: «car ça permetta d'éviter de devoir prendre des mesures de dézonage généralisé». Juste après la décision du Grand Conseil, la publication des nouveaux chiffres de l'OFS a démenti ce scénario. Il est évident que lors du débat au Grand Conseil, le Gouvernement connaissait déjà la tendance et il n'en a pipé mot. Je dois féliciter le lobby de l'immobilier, qui a fait un travail extraordinaire. Depuis, le Conseil d'Etat aurait pu – et je crois qu'il aurait dû – avertir le Grand Conseil, qu'on se basait sur des chiffres erronés et en tenir compte à l'établissement du plan directeur. Car, entre-temps, le développement ne correspond ni au scénario haut, ni au moyen, ni au bas, mais il est en-dessous du scénario le plus bas. Donc, sur cette base erronée, on ne dézone pas assez, on fait pression sur les zones d'assolement en principe réservées, on construit à tout va, surtout trop rapidement, et on force l'Etat et les communes à construire probablement trop de routes, trop d'écoles, etc. C'est surtout la qualité des espaces publics qui en souffre et je vous demande de renforcer les exigences de qualité dans la densification et non seulement la quantité, qui prime

aujourd'hui. Monsieur le Commissaire, il vous reste 17 jours jusqu'au dimanche 30 septembre, donc à votre rythme de travail, énormément de temps, pour relativiser encore les bases stratégiques de ce plan et annoncer que pour les prochains dix ans, l'application des principes va tenir compte de la réalité démographique et non pas d'un rêve fou de spéculateurs immobiliers.

Dans plusieurs domaines, les principes nous semblent très judicieux, mais les fiches de projets n'en tiennent pas vraiment compte, ou de façon insuffisante, par exemple dans le domaine de l'énergie ou du paysage, des cours d'eau et de la nature. Mais c'est un détail, je ne veux pas faire du vent et je n'en parlerai pas.

Dans le domaine de la mobilité, ce sont déjà les bases qui ne favorisent pas suffisamment le transfert modal, je pense qu'on va y revenir. Personnellement, je ne vais pas intervenir dans le chapitre sur les zones d'activités. Permettez-moi juste une phrase ici: dans l'agglomération fribourgeoise, nous constatons que l'on réduit plutôt ces zones et compte sur l'installation de bureaux dans les immeubles. Le souci est que le grand Fribourg ne disposera plus de surfaces d'activités d'importance régionale et donc plus d'une certaine marge de manœuvre nécessaire. Je ne cite qu'un seul exemple: je crains que le nouveau quartier, ou la nouvelle petite ville prévue de Chamblieux, soit planifié surtout comme nouvelle ville dortoir pour des pendulaires, car cela permet la meilleure rentabilité à court terme mais semble aussi une courte vue. Quelques membres du groupe vont encore s'exprimer sur des aspects spécifiques.

Avec ces quelques remarques, je vous remercie et le groupe prend acte de ce plan directeur.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal à Villars-sur-Glâne et membre du comité d'agglomération de Fribourg, responsable dans ces deux exécutifs de l'aménagement du territoire. Cette version élaborée selon les principes de la nouvelle LAT dote le canton de Fribourg, pour la première fois, d'un vrai outil de gestion du territoire et d'une vraie obligation d'aménager des règles contraignantes.

Pour le groupe Vert Centre Gauche, il s'agit d'un moment historique. Cela fait plusieurs décennies que nous nous battons pour que l'aménagement du territoire respecte les principes constitutionnels d'utilisation rationnelle du sol. Pour le canton de Fribourg, il s'agit d'une chance extraordinaire, tant l'aménagement était par le passé entre des mains peu recommandables. A cet égard, rappelons que la révision de la LAT a des origines très fribourgeoises. Souvenez-vous, Galmiz, décembre 2004, le Conseil d'Etat dézone en catimini 55 hectares de terres agricoles pour accueillir une entreprise à haute valeur ajoutée. Les réactions sont vives à travers tout le pays. A cette occasion, le journaliste de «24 heures», Denis Barrelet, écrivait, en février 2005: «L'attitude des autorités fribour-

geoises et de ceux qui la jugent normale montre à quel point l'idée de l'aménagement du territoire est affaiblie. Si nous ne nous ressaisissons pas, la Suisse ne sera bientôt plus qu'une immense banlieue laide.» Le pays, les citoyens et les acteurs se sont ressaisis. Cet épisode malheureux a conduit les associations de défense de l'environnement à déposer l'initiative dite pour le paysage. Celle-ci fut retirée en faveur du contre-projet de la révision de la LAT. Grâce aux citoyens, qui ont saisi l'importance de l'enjeu, la LAT révisée a été confirmée en votation populaire en février 2013 et est entrée en vigueur au 1^{er} mai 2014. Le Gouvernement cantonal a aussi réagi. Il a alors défini à cette époque des zones stratégiques dans les secteurs d'activités, afin d'être en mesure d'accueillir, le moment venu, de manière coordonnée et rationnelle, de grandes entreprises. Aujourd'hui, nous avons donc un outil qui contient les éléments principaux d'une planification directrice de qualité. Une limite d'urbanisation a été fixée pour protéger nos paysages et les terres agricoles. De nouvelles mises en zone sont conditionnées par la qualité de la desserte en transports publics. Les stratégies de mobilité combinée permettront de rationaliser les déplacements individuels. Nous avons également des outils de gestion de la zone à bâtir permettant de garantir légalement la disponibilité des terrains, si nécessaire par le biais du droit d'emption des communes, cela grâce notamment à l'initiative des députés Mauron, Piller et Bonvin-Sansonnens ainsi qu'à la commune de Villars-sur-Glâne, qui a eu l'intelligence de faire recours au Tribunal fédéral contre les lacunes de la LATeC cantonale.

Quelques bémols toutefois. Le scénario démographique retenu ne correspond de toute évidence pas à la réalité. Il permet certes de travailler sans dézonage et évite ainsi les procédures complexes. Par contre, cette solution a le défaut de maintenir en zone à bâtir des terrains mal situés que l'on ne pourrait plus mettre en zone aujourd'hui. De cette manière, on fait perdurer les effets négatifs de notre aménagement passé.

Un autre aspect concerne le caractère dortoir de notre canton. Ces dernières années, nous avons construit de nombreux logements sans pour autant créer les emplois correspondants. Nous sommes donc devenus un canton de pendulaires. Le plan directeur a certes pour objectif de maintenir à l'avenir le ratio existant entre emplois et habitants. Nous pouvons cependant regretter qu'il ne soit pas plus ambitieux et vise à renverser cette tendance, c'est-à-dire à rattraper notre retard dans la création d'emplois. Nous devons aussi analyser de manière détaillée les besoins de l'économie afin de disposer d'espaces pour toutes les catégories d'entreprises. Si la haute valeur ajoutée est importante, les artisans, les PME et les entreprises industrielles participent également à la création de valeur, à la création d'emplois et doivent pouvoir s'implanter et se développer dans notre canton. Notre canton disposera donc bientôt d'un outil moderne de planification. La vigilance reste de mise. Les autorités cantonales, régionales et communales devront prendre leurs responsabilités pour garantir la qualité de cet aménagement. La densification du

milieu bâti est un exercice difficile. Il ne s'agit pas de remplir mécaniquement les espaces libres par des constructions et de construire des immeubles dans des parcs. Les augmentations d'indices doivent s'accompagner de plans d'aménagement de détail qui garantissent la qualité et la disponibilité des espaces publics, la perméabilité des quartiers, la desserte en transports publics et la présence des services de proximité tels que commerces, crèches et lieux de rencontres.

Un dernier élément, mais il ne dépend pas du Conseil d'Etat mais bien du Grand Conseil lui-même: ce plan directeur n'est pas voté par les parlementaires, contrairement à ce qui se passe dans tous les cantons de notre pays, à l'exception de Soleure. De la même manière, les plans d'aménagement locaux des communes relèvent aussi de la compétence exclusive des exécutifs communaux et ne sont pas sujets à référendum.

Je profite des dernières secondes pour remercier les services de l'Etat pour ce travail important.

Le Rapporteur. Je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est que je constate que tous les groupes reçoivent très favorablement ce plan directeur cantonal ou du moins constatent qu'il est nettement meilleur que celui qu'on vient de vivre.

Une remarque par rapport à la critique du groupe Vert Centre Gauche concernant le scénario démographique haut. Cette décision a été prise dans cette chambre et clairement en connaissance de cause, dans le sens où effectivement il est prouvé – et la Confédération le reconnaît historiquement –, que le canton de Fribourg, ces dernières années, a quand même eu une croissance très importante de la population. En moyenne, notre canton a quand même une des plus jeunes populations de Suisse. Certes, c'est une décision politique, avec une projection future qui tient compte de ce qui s'est passé et de ce qui se passera entre les pôles du bassin lémanique, der Hauptstadtregion, etc. On a quand même un territoire très attractif pour habiter ce canton. Quant à la critique de dire qu'on ne tiendra pas compte si jamais la croissance était en réalité plus faible, celle-ci est erronée dans le sens où les outils sont dans le plan directeur. On ne peut pas tout simplement mettre en zone de nouvelles surfaces sans que la commune X ou Y, ou la région en soi, ne prouve que les terrains à disposition ont été construits et qu'ils sont utilisés. Uniquement à ce moment-là, on peut effectivement partir sur des extensions de zones à bâtir. Les possibilités ont été effectivement définies sur les calculs actuels, mais ça ne veut pas dire que cette potentialité est un chèque en blanc. Non, on passera effectivement à des réévaluations dans les situations plus concrètes et on décidera ensuite quelles seront effectivement les nouvelles zones qui sont disponibles.

Le souci de qualité exprimé est largement partagé par la commission. C'était d'ailleurs également une des critiques en commission. On y reviendra peut-être plus concrètement après dans le chapitre «Urbanisation». Je constate tout simplement que les outils à disposition pour garantir la qualité

au niveau de la planification sont clairs. Ils sont fixés dans la loi. L'outil du PAD a été cité et il y a également d'autres outils qui sont prévus. Là, c'est tout simplement aussi aux communes et, effectivement, c'est aussi dans l'intérêt des promoteurs d'avoir une qualité aujourd'hui. Vous avez vu ce qu'il se passe dans d'autres cantons, où il y a trop d'appartements à disposition. Ils ne sont tout simplement pas pris par les locataires. Les locataires ou les acheteurs ont le choix. Il y a une partie de marché là-dedans et cela doit rester comme ça à mon avis. Les gens choisiront les endroits qui leur semblent le mieux adaptés ou propices pour leur situation de vie. Voilà les commentaires quant à ce souci de qualité, qui a été effectivement largement partagé par la commission.

En ce qui concerne l'énergie éolienne, également un sujet controversé au sein de mon groupe et de celui de l'Union démocratique du centre, on a évidemment eu une discussion vive en commission et j'en parlerai plus précisément dans le chapitre y relatif.

Sinon, je n'ai pas d'autre commentaire, notamment pas concernant le pouvoir de décision. Dans le dossier, cette décision a été prise dans le cadre de la discussion de la loi.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je remercie d'abord les différents rapporteurs de groupes pour leur retour globalement positif sur le gros travail qui a été effectué. Je remercie également de nombreuses personnes dans le canton, mes collaboratrices et collaborateurs, les communes, les organisations et les associations. Il y a eu un très gros travail de réflexion derrière ces 700 pages, qui a permis de réaliser cette qualité.

Monsieur le Député Moussa, vous avez parlé de la planification régionale; j'y reviendrai dans une réponse ultérieure. Elle va effectivement jouer un rôle important dans un certain nombre de domaines.

Merci au député Glauser, aux propos de qui je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est que le canton suit avec attention les travaux en cours sur la LAT 2 et sur la redéfinition des SDA et y participe d'ailleurs activement. Je pars du fait que la successeuse ou le successeur de M^{me} Leuthard aura encore du pain sur la planche pour de longues années, dans ce domaine-là.

En ce qui concerne le député Genoud, je n'ai pas grand-chose à ajouter mais je le remercie pour les commentaires sur les questions liées à l'éolien ou à l'énergie éolienne. Mon collègue gouvernemental, qui va me rejoindre d'ici une à deux minutes, donnera les réponses, mais probablement dans le chapitre «Energie».

Le député Kolly a eu une question sur les régions périphériques, la pondération entre les différentes régions, centre et périphérie, dans notre canton. Le comité de pilotage, au tout début de ses travaux en 2016, a mené d'assez longues discus-

sions pour savoir comment pondérer le poids et le développement potentiel de chacune des catégories de communes dans notre canton. En pour-cents, on a des tableaux – si cela vous intéresse, je peux volontiers vous les faire suivre – qui donnent le développement catégorie par catégorie, 1 à 4, plus en-dehors des zones à bâtir, de ce qu'on a eu comme constructions ou habitants supplémentaires au courant des décennies écoulées et de ce qu'on s'est fixé comme objectifs pour le plan directeur cantonal. C'est vrai que les choses ont été recentrées un tout petit peu, pas tellement sur la catégorie 1, mais sur la catégorie 2 (centres régionaux). Donc, il y a un travail qui a été fait de priorisation des centres régionaux. Ce sont en général les chefs-lieux de districts, mais pas toujours. Pour celles et ceux qui souhaitent le voir de plus près, une carte complète avec le plan directeur cantonal a été affichée à l'extérieur de la salle; vous pouvez y découvrir les zones, pour ceux qui veulent les détails, ou dans le classeur si vous souhaitez le voir de manière détaillée. Je n'ai eu que les procès-verbaux, parce que je n'y étais pas encore, mais cette discussion a eu lieu de manière assez controversée et a donné lieu finalement à une décision unanime du CoPil, qui a été reprise par le Conseil d'Etat telle quelle, pour cette pondération entre les régions. Nous y avons notamment constaté que le canton de Fribourg doit être dans les recordmen de Suisse en ce qui concerne le nombre de constructions et de logements hors zone à bâtir. Ce domaine-là, évidemment, n'aura plus sa raison d'être dans les mêmes dimensions dans les décennies à venir. Ce sont des choses par contre qui seront réparties aussi dans les territoires périphériques. Je pense que l'équité de traitement, qui n'est pas une science absolue mais qui résulte de processus politiques, est assurée avec, je l'ai dit, un renforcement vraiment fort pour les centres régionaux, qui vont devoir accueillir une part importante tant en termes de logements qu'en termes d'emplois, de développement de chacune des régions. Avec ce qu'on appelle les tissus urbains hors des centres, qui sont un peu plus périphériques, qui ne sont pas au fin fond des vallées des Préalpes, mais qui sont intermédiaires – là aussi vous les découvrez sur le plan, si vous voulez la liste complète – mais qui ont un potentiel de développement. C'est la priorité que les communes ont en priorité 3.

D'autres éléments relèvent notamment de politiques sectorielles: un travail important a été fait en toute dernière minute, mais c'est lié à l'histoire de la politique touristique du canton et à son organisation. Ces fiches ont été ajoutées tardivement mais visent notamment à renforcer le potentiel économique dans les régions périphériques, pas toutes, mais généralement quand même si vous regardez la somme de ces fiches touristiques.

Voilà quelques éléments de réponse sur la prise en considération de l'intérêt des régions périphériques.

Frau Grossrätin Mutter: Sie haben mit Recht erwähnt, dass die 50% Bevölkerungszunahme bis ins Jahr 2050 vermutlich

falsch sind. Wer was beschlossen hat, wer was im Grossen Rat gelesen hat vor der damaligen Debatte, entgeht mir. Ich kann aber definitiv die Verantwortung nicht übernehmen für Grossrätinnen und Grossräte, die ihre Dossiers nicht lesen, schon gar nicht in der Vergangenheit und das zu so zentralen Fragen für die Zukunft des Kantons. Ganz entgangen ist es ja offenbar nicht allen, wie dies auch das etwas überraschende Zitat eines sozialdemokratischen Grossrats aus der damaligen Epoche zeigt. Es zeigt, wir denken alle um. Offenbar sind auch SP-Grossräte dazu fähig und das ist ja eigentlich nur begrüssenswert.

Um etwas ernsthafter zu sein: Ich habe bereits zu Beginn erwähnt, warum diese 50% im Jahre 2050 zu relativieren sind. Sie können mit Recht sagen: Wenn der Grosse Rat ganz tiefe Bevölkerungsszenarien beschlossen hätte, dann hätte mehr rausgezont werden müssen. Ich habe Frau Papi, der ich hundertprozentiges Vertrauen schenke, beim Berechnen der Quadratmeter unseres Kantons rechnen lassen, was passiert wäre, wenn der Grosse Rat das mittlere Bevölkerungsszenario gewählt hätte. Das Resultat ist: Die Auszonungen wären genau die gleichen gewesen, wie wir sie gemacht haben. Es hätte schlicht nichts geändert.

Und ob damals Mehrheiten dagewesen wären, die das tiefe Bevölkerungsszenario gewählt hätten: Ehrlich gesagt, überlegen Sie sich, was damals lief, was damals die Zahlen waren. Es hätte Sie kein Mensch ernst genommen, wenn Sie das tiefere Bevölkerungsszenario gefordert hätten. Sie haben es nicht getan. Das ist kein Vorwurf. Das ist einfach eine Feststellung. Kein Mensch hat im Grossen Rat – und auch nicht in der Kommission, soweit ich die Protokolle kenne – gefordert, man solle tiefe Bevölkerungsszenarien für den Kanton Freiburg wählen. Ich gehe im Übrigen davon aus: Wenn der Kanton Freiburg dies getan hätte, hätte das Bundesamt mit an Sicherheit grenzender Wahrscheinlichkeit gesagt: Geht es eigentlich noch, das ist völlig unrealistisch!

Das Zweite: Ich möchte nicht nur das halb leere, sondern auch das halb volle Glas sehen. Die hohen Bevölkerungsszenarien haben eine durchaus positive Auswirkung, die auch nicht allen gefällt, die damals aus durchaus eigennützigen Gründen, das haben Sie mit Recht hervorgehoben, das höhere Bevölkerungsszenario gewählt haben. Die Konsequenz ist unter anderem, dass die Verdichtung Konsequenzen hat, die beileibe nicht immer im Interesse derer sind, die damals aus anderen Gründen das hohe Bevölkerungsszenario gewählt haben. Die Verdichtung war sicher nicht in dem Ausmass mitgemeint. Ich denke, sie zwingt uns, etwas anders zu denken und sie hat Auswirkungen auf Terrains und auch auf die Rolle der Behörden, der Gemeinden, des Kantons in der Bodenpolitik, die wir vielleicht vor 10 oder 15 Jahren nicht so gesehen haben.

Sie gehen davon aus, dass die zu hohen Bevölkerungsszenarien dazu führen, dass man zu viele Schulen und zu viele

andere Infrastrukturen bauen muss. Ich gehe nicht davon aus, dass dem so ist, weil Schulbauten nicht aufgrund der Zahlen des kantonalen Richtplans gebaut werden, sondern aufgrund der Statistiken zu den Schülerinnen- und Schülerzahlen des Bundesamtes für Statistik. Die sind zwar auch nicht immer ganz richtig, aber es wird auf dieser Grundlage gearbeitet. Insofern ist die Frage, welches Szenario wir für den kantonalen Richtplan wählen, für die Planung der Schulbauten total irrelevant. Das gilt auch für die Verkehrsinfrastrukturen, die jeweils eigenen Gesetzmässigkeiten folgen. Wenn ich Bahnlinien oder Bahnangebote bestelle oder zu Bahnhofseröffnungen Verhandlungen führe, dann geschieht das nicht aufgrund der Zahlen des Richtplans, sondern aufgrund realer heutiger Entwicklungszahlen im Verkehrsbereich.

Das höhere Bevölkerungsszenario hat von Ihrer Seite aus eigentlich positive Wirkungen: Wenn wir heute mehr Bahnangebote haben können seitens des Bundes, dann unter anderem deshalb, weil wir hohen Bevölkerungszuwachs als Argument brauchen und das ist ziemlich entscheidend, um etwas mehr Bahnhöfe und Bahnen zu kriegen. Wenn wir sagen würden, die Bevölkerung nehme ab, dann kann ich Ihnen versichern, dass ich es massiv schwieriger hätte, wenn ich mit Herrn Füglistaller oder den Bundesbehörden über Bahnangebote diskutieren muss.

Je réponds maintenant aux remarques concernant l'agglomération, qui ont été faites tant par la députée Mutter que par le député Marmier, que je remercie d'ailleurs pour les propos positifs sur l'ensemble du plan. En réponse à la députée Mutter, il faut dire que les zones d'activités sont importantes pour le canton. Le canton veut développer plus d'emplois proportionnellement que le nombre de logements supplémentaires, mais ça ne se décrète pas simplement par un plan directeur cantonal, cela dépend évidemment aussi de toute une série d'éléments de politique économique. La volonté du canton est clairement d'avoir différents types de zones de développement économique et de zones d'activités. Nous les avons classifiées «zones stratégiques», «zones cantonales», «zones régionales» et «autres zones», qui sont souvent d'intérêt pour les PME, comme l'a relevé le député Marmier dans ses réflexions. C'est essentiellement sur ces dernières zones que peuvent se développer les petites et moyennes entreprises, qui sont déjà là, qui ont des idées, qui ont du succès et qui ont parfois besoin de plus de surfaces pour se développer. L'élément clé de réponse est d'abord dans la planification régionale. Nous avons rencontré entretemps la plupart des régions, des préfets, des responsables régionaux, qui savent qu'ils ont un délai de 3 ans pour établir une planification régionale des zones d'activités. Certains ont commencé à le faire, pour dire: «J'ai aujourd'hui en zone des zones d'activités qui ne sont pas au bon endroit et je vais les enlever, je vais les mettre ailleurs, en fonction de l'intérêt de toute la région.» Ce n'est pas tout simple et c'est la raison pour laquelle le Grand Conseil a donné au Conseil d'Etat une compétence subsidiaire d'intervenir. Les compétences subsidiaires, dans un Etat fédéra-

liste, ont principalement comme but le même que celui de la menace de parents face aux enfants; quand vous avez des enfants et que vous les menacez, vous espérez généralement ne jamais devoir mettre à exécution votre menace, mais vous devez être prêts à le faire. Pour les régions, ça signifie que le canton peut intervenir si elles ne réussissent pas. Je pars du fait que la menace du méchant canton venant intervenir pour répartir différemment les zones d'activités sera à elle seule suffisante pour que les régions trouvent les meilleures solutions pour leur bien. Et s'il faut venir discuter dans les régions – j'en ai déjà parlé avec la plupart des préfets – ça se fera évidemment, pour montrer un peu quelles sont les pistes sur lesquelles on peut travailler. Cela vaut pour tous les districts, toutes les régions. Nous avons aujourd'hui, en nombre d'hectares, suffisamment de territoires pour développer tous les types de zones d'activités pour les 15 ans de durée de validité du plan directeur cantonal. Mais, pour une bonne partie, ces zones d'activités ne sont pas au bon endroit. C'est donc le recyclage des zones d'activités, d'endroits qui ne servent à rien vers des endroits où elles seront utiles, qui va être un tout grand défi. Je me réjouis de le partager avec les personnes présentes ces prochaines années.

Voilà, je crois que j'ai répondu aux principales choses de ce tour de chauffe.

DÉVELOPPEMENT DES ZONES À BÂTIR ET DENSIFICATION

Le Rapporteur. A ce sujet, j'aimerais juste signaler peut-être l'une ou l'autre petite chose. Le canton de Fribourg n'a, par rapport à d'autres cantons, pas choisi le chemin de la pré-affectation au niveau cantonal de zones à bâtir. Il a choisi de fixer des zones d'urbanisation avec des priorités et il a fixé ou il fixe des règles claires de calcul de zones à bâtir quantitatives, qui laissent une certaine marge de manœuvre aux régions, qui peuvent ensuite voir avec les communes de quelle manière elles vont redistribuer ces quotas, si je peux ainsi m'exprimer, aux communes. Cela a l'avantage que l'autonomie communale, qui a une certaine tradition dans ce domaine au niveau cantonal, est respectée dans les possibilités encore aujourd'hui offertes par la LAT. C'est vrai quand même que c'est une certaine perte d'autonomie, parce que ces règles sont plus strictes que les règles actuelles dans le cadre du calcul de zones à bâtir.

Im Bereich der Entwicklung der Bauzonen gab es in der Kommission – ich habe bereits darauf hingewiesen – die Sorge der Qualität der Entwicklung der Siedlungsgebiete, insbesondere der öffentlichen Räume. Die Kommission hatte das Gefühl – und das ist zum Teil auch in den Vernehmlassungsantworten ersichtlich –, dass im Richtplan ein starkes Gewicht auf die quantitativen Aspekte gelegt wird. Bei der Qualität ist es schwieriger, reglementarisch sicherzustellen, dass qualitativ hochstehend gebaut wird, im architektonischen Sinne aber auch im Bereich der öffentlichen Räume. Hier ist einzuwenden und dies wurde auch von der Kommission erkannt, dass

die Leute, die bauen, eine gewisse Verantwortung haben und nicht einfach nur wirtschaftlich optimieren sollen.

Ich habe es bereits gesagt, die entsprechenden Instrumente sind im Gesetz vorhanden. Wir haben auch ein neues Instrument eingeführt, unter anderem den PAD cadre, der es den Gemeinden und Städten erlaubt, ihre Ansprüche bezüglich der Qualität einzubringen. Wichtig ist in diesem Zusammenhang auch, dass die Prozesse vielleicht etwas länger dauern. Wie man sieht, entwickeln sich die Märkte relativ dynamisch. Wir können nur sagen, dass man von diesen Instrumenten Gebrauch machen soll. In der Praxis ist zu beobachten, dass in gewissen Gemeinden – weil vielleicht die Verfahren länger dauern, teilweise auf Druck von Promotoren hin – auf Quartierpläne verzichtet wird. Ich bin persönlich der Auffassung, dass es nicht in jedem Fall intelligent ist, darauf zu verzichten, sondern, dass man die Instrumente, die zur Verfügung stehen, auch in die Finger nehmen soll und die Gemeinden wirklich davon Gebrauch machen sollen.

Zu den eigentlichen Zuweisungen pro Region gilt es einzuwenden, dass aufgrund der Vernehmlassung Korrekturen gemacht worden sind und dass zwei Bezirke etwas höhere Kontingente erhalten haben gegenüber anderen, weil gegenüber der ursprünglichen Fassung Fehler bei der Berechnung korrigiert worden sind.

Das ist, was die Kommission angeht, im Moment alles.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Au vu de deux choses, à savoir le résumé extrêmement précis du rapporteur, qui a évoqué tous les aspects centraux qui n'ont pas déjà été évoqués dans le débat d'entrée en matière et au vu de l'heure, je renonce à compléter quoi que ce soit.

Je remercie le rapporteur, dont je partage l'analyse, pour ses propos précis.

Péclard Cédric (VCG/MLG, BR). Mon lien d'intérêt concernant cet objet: je suis syndic de la petite commune Les Montets, composée de 4 petits villages, et c'est dans cette fonction que j'interviens à titre personnel.

J'ai pris connaissance avec un grand intérêt de ce bel outil de planification qu'est le plan directeur cantonal. De mon constat, ce document fait la part belle aux secteurs déjà largement urbanisés, soit l'agglomération, les chefs-lieux, nos villages et nos villes. Ce sont ces secteurs qui seront appelés à englober l'énorme essor démographique prévu. Tout y est traité, c'est vrai, de belle manière: transports, énergie, économie, compétitivité, viabilité, compétitivité, innovation etc, tous ces thèmes qui me font méditer que ces secteurs ne sont de loin pas exempts de toute problématique. Mais c'est clair, ça répond à la lettre aux critères de la LAT.

En revanche, je ne peux qu'exprimer mon extrême inquiétude concernant le manque de considération et l'insuffi-

sante attention relative au traitement de la partie rurale de nos innombrables villages, qui composent l'ADN de notre culture, de nos traditions, de nos paysages et de nos valeurs. En résumé, et je le dis de mon constat, que j'assume entièrement, nos jolis petits villages devront se contenter des restes, de quelques miettes, pour autant que les pauvres territoires d'urbanisation mentionnés auront le privilège d'être considérés comme zones à bâtir dans le plan directeur régional. Ce plan directeur régional, procédure complémentaire, qui risque bien, encore une fois, de faire la part belle aux pôles de développement. Mais il est clair que ça répond à la lettre aux critères de la LAT. J'aurais préféré, lors de l'élaboration de ce plan directeur, que toutes les communes, y compris les petites, soient approchées, écoutées et considérées à leur juste valeur, d'autant plus que ce plan directeur est pour moi contraignant par l'imposition des territoires d'urbanisation et que les plans directeurs communaux, sur lesquels les intentions locales étaient prévues, deviennent d'un coup caducs. Cela sanctionne également les communes qui, sur la base de leurs outils de planification communaux légalisés, ont anticipé des aménagements ou entrepris des équipements prématurément. Cela peut être des routes, des trottoirs, des canalisations, des bâtiments publics, voire des écoles. Nos petits villages, hameaux, ont toujours pu s'accroître. Certes, ils ont subi malencontreusement des développements parfois inappropriés ou disproportionnés. Mais ces possibilités de développement ont permis d'offrir aux futures générations et aux personnes qui le désiraient de pouvoir rester dans leur village d'origine et ainsi contribuer au maintien de leur vie sociale. Ce développement équitable réparti entre villes et campagnes a permis aux petites communes de subsister et il le sera encore pour quelques temps, mais après-demain, quelles seront les conséquences, notamment financières, de ce développement à deux vitesses? Je me sens forcé d'exprimer mes craintes à ce sujet. Il faut être conscient que bon nombre de communes auront des difficultés avec l'évolution de leurs rentrées fiscales, plus en adéquation avec des communes voisines qui seraient mieux garnies en zones à bâtir.

Je m'inquiète également de la problématique des constructions hors zone. Il est pour moi nécessaire, au vu de la situation du canton, que le Conseil d'Etat soit proactif auprès de la Confédération, afin de trouver des solutions qui permettent plus de souplesse dans la mise en valeur de ces bâtiments.

Je vous rassure, Monsieur le Commissaire, chers Collègues, je ne vois pas que du noir dans ce dossier, loin de là, mais je tenais à exprimer ici ma crainte. Je garde mon esprit éternellement ouvert et positif et suis même à chaque fois enchanté lorsqu'on peut me démontrer que mes propos sont erronés.

Monsieur le Commissaire, je me rangerai bien entendu derrière vos précisions, que d'ailleurs vous avez déjà données partiellement.

Malgré de ces appréhensions, je prends acte de ce rapport sur le plan directeur cantonal.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). La densification est importante et on doit la faire de manière intelligente. Comme cela a déjà été dit, on sait que si on veut que les gens se plaisent où ils habitent, ça doit aussi être fait bien et pas seulement de simples appartements. Je pense que c'est une bonne chose. Mais l'Etat doit aussi montrer l'exemple. Il doit aussi tenir compte de ces densifications et doit montrer l'exemple dans ses propres constructions, dans ses propres achats, ou quand il décide de faire quelque chose dans ses bâtiments. Et là, je regrette un peu qu'il ne le fasse pas aujourd'hui. On va parler prochainement de l'ancien laboratoire cantonal, où je me pose la question pourquoi on ne densifie pas plus. On sait que la révision du plan directeur cantonal est valable pour une assez grande durée et là on dit qu'on doit densifier et dans ce cadre-là, il n'y a pas de densification étant donné qu'on va refaire un bâtiment qui ne respecte pas ce principe-là. C'est la même chose pour BlueFactory, où finalement aujourd'hui on n'a toujours pas prévu de densifier. On voit qu'une halle grise, qui va à l'encontre de la densification, va persister sur ce terrain-là. Je vous pose donc la question si l'Etat ne devrait pas montrer l'exemple. Il ne faut pas seulement imposer la densification aux communes, l'Etat lui-même doit densifier lors de ses constructions.

Ensuite, on sait que les terres d'assolement sont quelque chose d'important et je pense que beaucoup de monde ne se rend encore pas compte de l'influence que ça va avoir à long terme. Je pense que ça va nous empêcher et peut-être qu'à moyen terme... Aujourd'hui, on prend des décisions à moyen terme, mais on doit les voir à beaucoup plus long terme, parce que si on ne densifie pas aujourd'hui, on n'aura pas suffisamment de terrain pour construire. A moyen terme, on l'a, à court terme aussi, mais à long terme j'ai un sérieux doute. Aujourd'hui, on doit tenir compte beaucoup plus de ça lorsqu'on prend des décisions, et pour densifier et pour utiliser le sol de manière cohérente.

J'ai une question qui est importante à mes yeux. Pour les routes de contournement, on sait qu'on mange beaucoup de terres d'assolement. Actuellement, sept routes de contournement sont prévues et le Conseil d'Etat a bien dit qu'il avait pour objectif de les réaliser toutes, ce qui m'étonne parfois un petit peu, mais c'est le Gouvernement lui-même qui a précisé qu'il allait faire ces sept routes de contournement du moment qu'elles sont à l'étude. Cela veut dire qu'aujourd'hui, il devrait tenir compte des terres d'assolement qui sont utilisées pour ces routes de contournement dans le plan directeur cantonal. Ce qui veut dire que les terrains qui seront utilisés ne pourront pas être construits, soit pour des entreprises ou des usines, qui pourraient être mis à disposition de l'économie, ou pour du terrain bâti, pour de l'habitat. Comme je le disais, c'est important de garder ces terrains à long terme. Est-ce qu'on a déjà tenu compte de ces terres d'assolement,

dans le plan directeur actuel? Je crois que ce sont 65 hectares de marge qu'on a aujourd'hui avec le plan directeur cantonal pour les terres d'assolement. Est-ce qu'on a tenu compte de ces terrains-là? Je ne suis pas sûr d'être juste avec le chiffre, mais c'est plus ou moins dans ces zones-là.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). J'ai juste une remarque par rapport à la densification et à la qualité qui a été évoquée tout à l'heure, la qualité étant nécessaire lorsqu'on a un processus de densification. J'interpelle un peu le commissaire du Gouvernement sur l'outil intitulé «Plan d'affectation cantonal», qui est un outil qui a déjà été utilisé à BlueFactory et qui est beaucoup plus flou et beaucoup plus vague dans les précisions de zones de construction, d'espaces de construction, de mobilité, qu'un outil comme le plan d'aménagement de détail. Je me demande si cet outil cantonal ne devrait pas ressembler davantage à l'avenir à un plan d'aménagement de détail communal dans ses exigences et dans ses critères, pour qu'il y ait une certaine égalité de traitement. On a un peu l'impression que le canton peut faire ce qu'il veut, alors que quand ce sont les communes qui arrivent avec un plan de détail, on vient leur chercher noise au millimètre près.

Le Rapporteur. Concernant l'intervention de notre collègue Péclard, syndic de Les Montets, ce qu'il dit est vrai. Ceci est la conséquence de la votation – et je pense qu'il le reconnaît – de ce qu'on a vécu en 2013. Il n'y a tout simplement pas que du négatif là-dedans. Il faut peut-être se rappeler aussi pourquoi on a pris cette décision. On ne veut pas avoir «une sauce» générale d'agglomérations, pour ainsi m'exprimer, dans le Mittelland, ce qui détruirait de toute façon aussi le caractère des villages encore existants, qui ont vraiment encore un caractère de village. Cela les préserve en tout cas, peut-être d'un point de vue plus esthétique. La notion de paysage est quand même un objectif de cette loi.

Deuxièmement, je ne suis pas convaincu que l'attractivité de ces communes au futur ne soit pas augmentée. Je vous rappelle tout simplement qu'il y a des gens dans ce pays qui veulent habiter la campagne, souvent pas parmi les plus pauvres, ce sont parfois des gens fortunés qui cherchent un certain nombre de bâtisses et un environnement. Là, il y a aussi une chance peut-être pour ces communes, à voir au futur, peut-être dans un avenir plus proche. Les paroles du syndic de Les Montets ne sont certainement pas fausses.

Concernant les surfaces d'assolement, je pense que la réponse a déjà été apportée avant. Concernant l'outil du plan d'affectation cantonal, je n'ai rien à ajouter et je laisse répondre M. le Commissaire du Gouvernement.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je réponds sur les trois interventions concernant la globalisation et la densification. Un certain nombre de choses ont déjà été dites en introduction. Le député Péclard a posé un certain nombre de questions, fait un certain nombre de remarques de fond, exprimé un

certain nombre de regrets et de principes. Je pars du fait que la réponse que j'ai donnée au député Kolly il y a environ une heure ici répond dans une large mesure au questionnement, tout comme d'ailleurs les propos du rapporteur aux questionnements du syndic. Un petit rappel en chiffres. Au cours des 15 ans, de 2000 à 2015, Fribourg a connu un développement territorial beaucoup plus important que d'autres cantons, un développement de sa population, qui a crû beaucoup plus que dans d'autres cantons, dans les zones périphériques. Si je prends les chiffres, nous avons 36% de la croissance démographique dans les projets d'agglomération – c'est peu –, 9% dans les centres régionaux – c'est très peu –, 12% dans les tissus urbains hors des centres, soit des communes comme Heitenried, pour prendre un exemple en Singine. Nous avons 34%, soit plus d'un tiers, dans tout le reste, c'est-à-dire réparti dans le territoire, ce qui est à peu près la partie la plus contraire aux souhaits exprimés par le peuple suisse dans le cadre de la votation sur la LAT. Parmi les personnes venues s'établir dans le canton entre 2000 et 2015, nous avons par ailleurs 9%, soit une personne sur 10, qui se sont établis hors zone à bâtir. Là, nous sommes plutôt dans le «top suisse», si on peut appeler ça le «top suisse», certains trouvent que c'est plutôt la queue du peloton en fonction des valeurs qu'on peut défendre. Quand on veut en même temps évidemment garder des SDA, comme le souhaite le député Ducotterd, quand on a 10% de la croissance de la population qui s'effectue sur des surfaces agricoles, c'est qu'on a fait des choses qui étaient plus ou moins possibles par le passé, mais qui ne correspondent certainement pas à la volonté populaire pour l'avenir. Le résultat, c'est la clé qui est aujourd'hui dans le plan directeur cantonal, c'est 45%, un peu plus que par le passé, mais beaucoup plus, dans les projets d'agglomération. Un fort renforcement dans les centres régionaux, cela a déjà été dit, et le corollaire, c'est que pour les tissus urbains hors des centres, c'est la catégorie 3, pour les communes, les choses restent ce qu'elles sont. Pour la catégorie 4, les choses baissent, c'est-à-dire qu'on passe effectivement de 34 à 15%, mais c'est un des choix et c'est la conséquence directe, comme cela a déjà été dit par le rapporteur, du choix qui a été fait par la LAT. C'est un choix qui a été fait de manière équilibrée aussi au sein du CoPil. On est sur des processus politiques, on a la marge de manœuvre que nous donne le droit fédéral et puis les processus politiques à l'intérieur du canton pour essayer de faire quelque chose qui est le moins peu intelligent possible dans le cadre légal donné.

Vous nous avez dit qu'il faut écouter plus les petites communes. Je crois qu'on ne peut pas écouter les communes plus que ce que le Conseil d'Etat et sa délégation ont fait après la procédure de consultation, c'est-à-dire qu'on a rencontré pratiquement une commune sur trois, sur une période de six à sept semaines après la période de consultation. Les syndicats ont parfois dû venir à 6 heures du matin, parfois à 9 heures du soir, pour qu'on trouve des plages pour faire ça. Mais ça s'est fait, aucune commune qui avait une divergence majeure et qui a demandé de voir la délégation du Conseil d'Etat ne s'est

vue opposer un refus. Donc, beaucoup plus, je pense, on ne peut décemment pas demander au Conseil d'Etat de le faire, à moins de vouloir faire des séances à minuit, sur des divergences mineures, mais ça ne me semble pas prioritaire par rapport au temps voulu. Encore une fois, la perfection n'existe pas, mais je pense que les efforts ont été relativement considérables pour tenir compte aussi des petites communes. Sur les 43, on a vu de très grandes communes et de très petites. Ces contacts ont eu lieu et on a pu corriger un certain nombre de choses. Je pense que cela a été dans la bonne direction, mais évidemment que le cadre fédéral est ce qu'il est.

Monsieur le Député Ducotterd, vous posez un certain nombre de questions. Est-ce que l'Etat donne le bon exemple ou pas sur la densification? Je ne veux pas faire le tour de tous les investissements actuels de l'Etat. La volonté de l'Etat c'est de le faire. L'objet que nous avons adopté ce matin, concernant le bâtiment de Granges-Paccot, conduit à une augmentation – je n'ai pas fait le calcul précis – mais je pars du fait qu'on n'est pas loin de doubler l'indice d'utilisation réel sur la parcelle que vous avez accepté d'acquérir ce matin, dans le premier objet à l'ordre du jour. C'est donc un exemple de densification, à Granges-Paccot, un endroit où ça donne du sens. J'espère, je souhaite et on fera tout pour que l'Etat poursuive ces visions-là, dans la mesure du possible. Mais ce n'est pas toujours possible sur chaque objet non plus.

Sur les routes de contournement, vous avez fait partie du CoPil, donc vous savez quelles sont les discussions qui ont eu lieu. Je ne peux pas vous donner les résultats d'une discussion qui doit encore avoir lieu au Conseil d'Etat. Cela ne se fait pas d'annoncer les décisions du Conseil d'Etat avant qu'il ne les ait prises.

En ce qui concerne l'utilisation des SDA, la grille d'évaluation du poids des routes et de la priorisation qui sera donnée dans le temps, dans la construction de chacune de ces routes de contournement, tient compte des SDA. Chaque membre du CoPil a eu l'occasion d'ailleurs de pondérer ça un peu plus ou un peu moins en fonction de ses affinités pour les terres agricoles ou non. Le Conseil d'Etat a reçu des informations complètes sur les priorisations, sur les travaux du CoPil et aussi parmi tous les autres critères sur l'utilisation ou l'affectation en termes de SDA, pour chacune des routes de contournement qui a été prévue. Comme il n'est pas certain que chacune des routes de contournement se réalise dans le cadre pour lequel le plan directeur cantonal est valable, il serait aujourd'hui peu opportun d'intégrer chacune des hectares déjà dans le plan directeur cantonal en termes d'affectations immédiates.

Concernant la question du député Marmier, le pack de Blue-Factory que vous évoquez a donné lieu à passablement de discussions, à des recours. Il n'y en a plus, ils ont été retirés, sur la base des discussions. Le PAC traite d'abord de questions d'urbanisme. Je vous promets que le groupe qui a accompagné la préparation du PAC a donné lieu à des discussions intenses sur ce qu'on entend par qualité, sur la manière de mettre en

œuvre la qualité, avec des positions assez éloignées les unes des autres, entre une position extrême qui visait à conduire des voitures depuis la sortie de Fribourg-Sud jusqu'à une place de parc de 6000 voitures sous BlueFactory, qui estimait que c'était une manière de définir la qualité de vie par la mobilité future et d'autres positions diamétralement différentes. Il en a résulté, comme c'est souvent le cas en Suisse, une solution un peu de compromis. Vous me direz que les compromis ne sont jamais bons, mais c'était un long processus politique pour trouver la solution qui est là, qui prévoit des espaces verts, qui prévoit des espaces pour la mobilité douce, qui prévoit des choses très contestées, notamment la hauteur des bâtiments. Si on consultait tout le monde ici dans la salle et qu'on vous demandait jusqu'à quel nombre d'étages vous trouviez qu'on a de la bonne qualité, je serais assez curieux de voir vos réponses. Elles seraient certainement extrêmement variées, elles ne dépendraient pas tellement de l'appartenance à un groupe politique mais plutôt de perceptions subjectives. Je rappelle aussi que la qualité architecturale ne peut pas être définie, elle dépend de processus. Je crois que ce qui est important et ça vaut autant pour le PAC que pour les différents outils d'aménagement, aussi pour les règlements communaux qui s'appliquent d'ailleurs et dont nous avons tenu compte dans le pack BlueFactory, les processus démocratiques qui sont derrière sont les éléments les plus importants pour définir la qualité, qui est la somme de perceptions subjectives dans une démocratie. Ce n'est pas la qualité absolue – un concept que personne, ni vous, ni moi, ni un professeur d'architecture, ne défendra –, mais nous n'avons pas tellement de solution moins mauvaise dans une démocratie.

ZONES D'ACTIVITÉ

Le Rapporteur. Hier 2, 3 Worte zu der Situation. Das ist ein sehr wichtiges Kapitel für die zukünftige Entwicklung im Bereiche der Wirtschaft des Kantons. Wie Sie wissen, hat dieser Grosse Rat eine Bilanz der Zonen im Bereiche Industrie, Gewerbe und Arbeitszonen verlangt. Die Berechnungen gehen etwas auseinander. Wenn man berücksichtigt, was effektive Reserven für Firmen sind und so weiter und zu welchem Zeitpunkt welche Revisionen stehen, ergibt dies folgendes Bild: Für die Zukunft stehen zwischen 500 und 380 Hektaren effektive Reserven im Bereich Arbeitszonen zur Verfügung. Der Bedarf liegt etwa bei 400 Hektaren. Also ist es etwa ausgeglichen. Der Bund signalisiert in seiner Vernehmlassungsantwort einige Kritik an den Berechnungsmethoden und stellt in Frage, ob nicht tatsächlich eine gewisse Überdimensionierung – es wird von 40 Hektaren gesprochen – vorliegt.

Etwas hat die Kommission wieder konstatiert und ich glaube, es ist Ihnen bekannt: Es gibt im Bereich Arbeits-, Industrie- und Gewerbebezonen Land, das verfügbar ist an Orten, wo es niemand brauchen kann. Und an Orten, wo man das Land sehr schnell haben sollte, in grossen Flächen, ist es entweder nicht oder nicht vollständig erschlossen oder nicht vorhan-

den. Das wird die grosse Herausforderung sein, in den nächsten Jahren hier eine Lösung zu finden, um Umschichtungen vornehmen zu können.

La gestion de la zone à bâtir au niveau de ces zones d'activités a été laissée aux régions. Ce sont les régions concernées qui ont un immense travail à faire, notamment dans la planification régionale. C'est ce qui me semble le plus important pour trouver des solutions. On ne peut plus discuter à un échelon communal. A ce niveau-là, on doit discuter à un échelon régional respectivement cantonal en ce qui concerne les secteurs stratégiques et les zones d'activités cantonales, qui sont identifiées et qui figurent maintenant directement dans le plan directeur cantonal. Un plan sectoriel n'est plus nécessaire à ce niveau.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le Commissaire a dit l'essentiel, je m'y joins. Deux éléments complémentaires: Nous avons aujourd'hui des réserves légalisées au niveau du canton, suite au bilan global qui a été fait, qui oscillent entre 380 et 500 hectares, en fonction de la méthode d'évaluation. Ce n'est pas quelque chose de parfaitement objectif, il y a des critères qui peuvent varier, des choix, aussi en partie politiques, de critères que l'on peut prendre. Et nous avons un besoin à 15 ans qui est estimé à 400 hectares, ce qui vous donne le rapport entre le solde qui a été évoqué dans la fourchette donnée et les besoins à 15 ans. Il y a aussi quelque chose à voir, c'est la discussion qui a été évoquée auparavant par le Député Glauser dans la ronde précédente sur les SDA et les discussions à Berne, lesquelles portent sur ce qu'est une SDA. Ils portent sur ce que sera une surface SDA. Mais ils portent aussi sur la répartition du gâteau à l'intérieur du territoire suisse et je pense qu'il faut éviter de trop susciter les convoitises dans les débats qui vont arriver chez nous. On aura du travail à faire à Berne et si on veut éviter de trop donner aux cantons qui n'en ont pas, c'est un débat qui aura certainement lieu un jour ou l'autre, qui commence déjà à avoir lieu tant dans la Berne fédérale que dans la Berne intercantonale. Il faut avoir conscience de ce débat-là, aussi quand on définit ce que l'on a et ce que l'on montre dans son propre canton. Ceci peut-être pour celles et ceux qui s'occupent de manière plus détaillée de ce domaine un peu délicat des SDA. Pour le reste, je me joins intégralement aux propos du rapporteur.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). J'ai un constat à faire sur ces zones d'activités. Deux points: le premier point, c'est la maîtrise foncière. Le deuxième point, c'est l'accessibilité. Parce que si on prend les neuf zones stratégiques, elles ont presque toutes le point commun d'avoir soit un problème d'accessibilité soit un problème foncier. Si je prends la sortie d'autoroute Fribourg-Sud – anciennement Gottéron-Village, Bertigny, enfin, on l'a appelée de différentes manières – cela fait déjà une bonne dizaine d'années au moins qu'on parle de cette zone-là et qu'on parle de ce problème d'accessibilité. Je lis dans le plan directeur cantonal qu'on doit encore régler ça. Je ne dis pas

qu'on ne le règlera pas. Mais, dans tous les cas, c'est quand même un problème majeur sur cette zone. Je prends la zone du Birch à Guin, faisabilité foncière, énormément de terrains en mains privées. On sait ce que ça veut dire en termes de faisabilité. On peut prendre la zone du Löwenberg, que 20% des terrains en mains publiques. Donc là, on est typiquement dans le problème foncier. Une région que je connais un peu mieux, zone Rose de la Broye à Estavayer-le-Lac, absolument aucun accès à cette zone. Pire encore, des agriculteurs sont maîtres des terrains et, à ce que je sais, certains ne sont pas du tout prêts à vendre un mètre carré de terrain. Donc, cette zone aura certainement beaucoup de peine à voir le jour. Donc, ce n'est pas de peindre le tableau en noir, c'est de dire qu'on a fait neuf zones stratégiques, qui sont depuis quelques années les mêmes. Par contre, effectivement, on ne les a pas développées. Donc, moi, je me rends compte que neuf zones, c'est peut-être un petit peu trop et ça me fait penser aux routes de contournement. Parce qu'on a aussi voulu un petit peu faire croire à tout le monde qu'on va essayer de faire un petit bout de route de détournement dans tous les coins du canton. Alors je suis aussi responsable, comme la majorité qui a voté oui sauf erreur en octobre 2016. Il y avait les élections qui n'étaient pas très loin. Cela a certainement aidé. Mais on a donné un peu de sucre à tout le monde, à M. Ueli Johnner du côté de Chiètres, après à M. Wicht du côté de Givisiez. On a fait des routes de contournement partout. Mais combien va-t-on réellement réaliser? Quand je lis que la jonction Marly-Matran est prévue en 2030, qu'on sait qu'elle est quand même dans les priorités hautes en termes de réalisation des routes de contournement, mais quand est-ce que va se faire la septième? A mon avis, jamais, en tous cas, M. le Conseiller sera largement à la retraite ou dans un autre département ou ne sera plus là. Donc, effectivement, moi, j'ai un peu l'impression qu'on veut essayer de faire croire qu'on va tout réaliser en zones stratégiques, en routes de contournement. Mais à la fin, il faudra vraiment prioriser. Alors n'est-ce pas utile de dire dès le début: priorisons! Mettons le focus sur les zones où il y a vraiment des chances de les réaliser plutôt que d'en promettre un petit peu tout partout. Donc, voilà, cette politique de l'arroser ne me plaît qu'à moitié et je voulais prendre quelques minutes ce matin pour vous le faire savoir.

Le Rapporteur. Concernant la maîtrise foncière, je peux tout simplement dire qu'on a pris des mesures dans le cadre de la politique foncière active.

Stiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Sur les zones stratégiques, qui ont fait l'objet de longues discussions, aussi avec la Promotion économique et la Direction de l'économie et de l'emploi, déjà dans la législature précédente, qui ont découlé sur un certain nombre de priorisations. Alors, vous avez raison de dire, ce n'est pas parce qu'on met une zone stratégique en zone stratégique que les entreprises vont arriver comme des oiseaux au printemps. Mais il y a toute une série d'autres choses à faire à côté. Personne ne sait aujourd'hui précisément laquelle sera

utilisée ou non. Il faut quand même rappeler qu'une bonne partie des terrains qui sont en zone stratégique ne sont pas en zone aujourd'hui. Ils devront donc faire l'objet de décisions de mise en zone en fonction de priorisations qui dépendront de la demande d'une part et des priorisations que les régions font aussi. Le rapporteur a évoqué aussi le problème de la propriété privée de gens de bonne foi qui veulent continuer à utiliser un domaine agricole sur une zone stratégique. Après, ce sont des questions de pondération et de choix politiques à faire. Est-ce qu'on utilise des leviers de politique cantonale que peut nous donner la future loi sur la promotion foncière active pour dire qu'on pousse une région parce qu'il y a un intérêt collectif à le faire? On trouve un bien de remplacement pour l'agriculteur en question et on y va? Ce sont des choix politiques qui viendront au cas par cas. On a le même cas sur la route de contournement de Birch. C'est en ces termes-là que se posent les questions. Vous avez posé l'autre question qui est celle de l'accès à la mobilité. Là aussi, les choses évoluent en parallèle pour Birch, beaucoup parlent de la route, je rappelle qu'il y a autre chose que la route, il y a le rail. A Guin, si les négociations que nous avons eues avec l'Office fédéral des transports aboutissent, dans une zone stratégique, une partie sera dévouée au logement, une partie à du service et une partie à de l'activité de type secondaire, c'est-à-dire pour ceux qui aiment les choses concrètes, plutôt de grandes halles avec des machines. Mais il y a ces différentes fonctionnalités dans une même zone stratégique. Si tout va comme discuté, on aura à Guin six trains par heure en direction de Fribourg, un peu moins en direction de Berne, c'est une gare qui va être massivement développée. Evidemment, ça donne du sens à proximité immédiate d'une zone stratégique, d'avoir des gens qui peuvent venir travailler en partie avec les offres autour. Birch-Luggiwil est le volet route du même objet et nous avons constaté, dans les discussions que nous avons eues avec l'Office fédéral du développement du territoire, qu'ils voient la mobilité dans un ensemble avec une zone stratégique dans l'ensemble de ses fonctionnalités. Et je pense que si on a ces approches d'ensemble, on fait avancer des zones. C'est évidemment plus difficile dans d'autres zones que pour celle de Birch-Luggiwil. On pourrait prendre chacune des zones que vous avez évoquées, mais, le temps étant compté, je ne vais pas le faire maintenant. On peut volontiers le faire dans un cercle restreint ou dans le cadre d'un travail de commission. Je vous remercie par ailleurs de vos considérations sur l'espérance de vie moyenne des conseillers d'Etat. Mais ça peut aussi se discuter en privé.

ENERGIE

Le Rapporteur. Le chapitre de l'énergie est celui qui a le plus fait discuter la commission, aussi d'une manière controversée.

D'abord d'une manière générale, la commission partage évidemment la stratégie fédérale et cantonale qui a été votée,

notamment la société à 4000 Watts voulue par le canton à l'horizon 2030.

La commission pense que, dans le chapitre tel qu'il est présenté au niveau des mesures, il y avait quand même un certain nombre de divergences, aussi d'interprétation. Quelles sont vraiment les mesures à mettre en œuvre et qui pourraient garantir ces stratégies qui ont été fixées? Il a été par exemple nommé dans l'hydraulique d'abord le projet Schiffenen-Morat, que l'on devrait accélérer en mettant plus l'accent sur ce projet qui est peut-être un des derniers projets hydrauliques importants du pays. Des questions ont également été posées au sujet de l'avancement des projets de géothermie profonde.

Au niveau photovoltaïque, nous avons aussi souhaité que l'exemplarité de l'Etat soit davantage mise en avant, parce que si la main publique ne fait pas plus de choses, les privés ne suivent pas vraiment. La photovoltaïque ne nuit en principe pas à l'environnement, parce que les bâtiments existent et des panneaux solaires sur le toit ne gênent pas grand monde, peut-être le voisin direct suivant le soleil.

De manière controversée, la commission a eu en termes d'éolien notamment un certain nombre de projets qui ne sont pas reçus positivement par tout le monde, voire que la majorité de la commission critiquait. Un certain nombre de projets, d'après la commission, n'ont pas beaucoup de chances d'aboutir.

Nous avons aussi dit qu'il y a trop de projets. La commission demande quand même de revoir les projets. Cette demande a aussi été adressée au commissaire du gouvernement. C'est la situation dont on a discuté. Je pense que l'on aura une discussion à ce sujet et je pourrais répondre à une autre question plus tard.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. J'aimerais d'abord brièvement rappeler que la stratégie énergétique adoptée par le Conseil d'Etat et la stratégie 2050 de la Confédération, qui a été acceptée en votation populaire fédérale en mai 2017, visent les mêmes objectifs principaux: réduire la consommation d'énergie et remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables indigènes. C'est vraiment pour concrétiser sa dimension territoriale que le thème de l'énergie a fait l'objet du plan sectoriel spécifique dans le cadre du plan directeur cantonal. Il faut aussi rappeler que l'un des objectifs du plan directeur consiste donc à valoriser le potentiel des énergies indigènes, nous avons donc ni pétrole ni gaz, cela selon le principe général et les objectifs en matière d'aménagement du territoire.

Dans le plan directeur cantonal, différents contenus thématiques ont été élaborés: réseaux d'énergie, énergie solaire, bois et autre biomasse, géothermie, énergie hydraulique et finalement énergie éolienne.

Pour terminer, je tenais aussi à rappeler que depuis le 1^{er} janvier de cette année les énergies renouvelables ont été désignées d'intérêt national par la Confédération. Les parcs éoliens en font bien évidemment partie.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Meine Interessenbindung: Ich bin im Vorstand der Vereinigung Solarspar, die sich für Effizienz und Solarenergie einsetzt.

Im Kapitel Energie denke ich, dass sich die Gewichtung in der Planung noch etwas ändern müsste. Der Fokus auf Effizienz scheint mir wichtig und richtig. Bei den produktionsseitigen Plänen, die im Wesentlichen noch die Sicht des Berichts von 2008 übernehmen, denke ich, dass einige Potentiale über- und andere unterschätzt sind. Die Hoffnung auf die Geothermie wird wohl noch sehr lange eine Hoffnung bleiben. Und die Diskussion über die Windenergie, die vermutlich noch folgen wird, zeigt, dass vermutlich nur wenige Projekte im heute angedachten Umfang gebaut werden, auch wenn man sich sehr bemüht, durchaus nachvollziehbare Kriterien zu entwickeln.

Eine kleine Bemerkung zur Nutzung unserer Gewässer. Sicher ist es gut, dass das Niveau dieser Energie behalten und auf diesem Niveau bestätigt wird. Abgesehen von der Projektidee Schiffenen-Murten ist hier aber nur eine Effizienzsteigerung möglich und kein Ausbau. Es ist in diesem Bereich dringend notwendig, dass der Fokus etwas ändert und dass der Staat endlich durchsetzt, dass sich die Betreiber der Werke an die Anforderungen des Gewässerschutzes und des Naturschutzes halten. Hier, wie im Bereich der Renaturierungen, hinkt der Kanton weit hinter dem her, was nötig und möglich wäre.

Völlig unterschätzt und auch ungenügend ausgeschöpft scheint mir aber das Potential der Solarenergie zu sein. Es gibt jetzt diesen Kataster, wo man aus denkmalschützerischen Gründen keine Photovoltaik bauen kann. Ich begrüße dies ausdrücklich. Dies betrifft aber schätzungsweise – ich habe die Zahl nicht kontrolliert – 10 bis 15% der Dachflächen, die sich ansonsten für Solarenergie eignen würden. Was fehlt, ist die andere Sicht: die konsequentere Planung und Förderung der vielen, vielen anderen Flächen, also der anderen 85%, die sich für Photovoltaik und Solarwärme eignen. Das Potential – und ich betone ausdrücklich –, das auch ökonomisch sinnvolle Potential beträgt ein Mehrfaches dessen, was man heute im Richtplan andenkt. Ich denke, der Kanton sollte hier eine aktive Rolle in der gezielten Förderung übernehmen.

Mit diesen allgemeinen Bemerkungen danke ich Ihnen für die geleistete Vorarbeit.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). En préambule, je précise que je n'ai aucun lien d'intérêt ni avec le sujet du plan directeur cantonal ni avec le but de mon propos qui va suivre.

Je souhaite simplement vous faire part de mon extrême réserve quant aux parcs éoliens sur la crête du Schwyberg. Ce n'est pas une opposition à l'énergie éolienne, ni même aux

machines éoliennes en tant que telles. J'estime simplement qu'elles n'ont pas leur place au sommet de nos Préalpes. En effet si le parc éolien se construit, cela serait une première dans les Préalpes et je ne pense pas qu'il soit bon pour le canton de Fribourg de jouer les pionniers en la matière.

Un parc éolien en plaine, voire même au sommet d'une colline ne me choque pas a priori. Quand bien même, il faut le dire une fois, la Suisse n'est pas un pays à vent, contrairement au nord de l'Europe, comme en Allemagne par exemple. D'autre part, compte tenu de sa densité, la construction d'un parc éolien pose inévitablement un certain nombre de problèmes en Suisse. Mais au Schwyberg, des éoliennes de 220 mètres de haut, compte tenu de la longueur des pales, n'ont pas leur place.

Je pourrais développer sur des questions écologiques, mais d'autres que moi dans cette salle sont plus compétents en la matière. Par contre, l'atteinte irréversible au paysage me heurte et serait une grave erreur. Chaque génération a commis des erreurs en matière de construction ou d'urbanisation. Combien y a-t-il aujourd'hui d'immeubles pour le moins laids construits dans les années '70 ou '80, au milieu de nulle part, qui vieillissent mal, qui dénaturent un paysage alentour magnifique et que tout le monde regrette aujourd'hui? Je ne veux pas ici citer des exemples. Nous en avons tous en tête, en Suisse comme dans le canton de Fribourg. Je ne veux pas que nous ayons à regretter dans quelques années les décisions prises hâtivement, sans réellement mesurer l'impact sur notre environnement paysager.

L'érection de neuf éoliennes au sommet du Schwyberg serait une catastrophe écologique et paysagère. Vous me direz que nous pouvons déconstruire les éoliennes. Cela est vrai pour la machine mais cela l'est nettement moins pour les blocs de béton monstrueux qui serviront de socles et qui seront enterrés. A part le dynamitage, il y n'a pas beaucoup de solutions pour les enlever. Dans tous les cas aucune qui restaurerait un paysage naturel intact. Ce point de vue est d'autant plus pertinent que la production d'électricité serait marginale, pour ne pas dire anecdotique, et que la rentabilité du projet n'est de loin pas assurée. On m'a laissé entendre que même de très hauts responsables du Groupe E douteraient fortement du bien-fondé économique du projet, sans le dire publiquement évidemment.

Pour des raisons économiques plusieurs cantons alémaniques abandonnent leurs projets de parcs éoliens, à Zürich, dans les cantons de Thurgovie ou d'Argovie, et dans tous les cas personne n'est assez fou pour poser des éoliennes au sommet de nos belles montagnes.

Avec ces quelques considérations, je souhaite que le Conseil d'Etat réanalyse le bien-fondé d'un parc éolien au Schwyberg, en toute objectivité et surtout en toute indépendance.

Chevalley Michel (UDC/SVP, VE). Je m'exprime à titre personnel. Je n'ai aucun lien d'intérêt avec l'objet dont il est ques-

tion ici. Je vais parler d'éolien. On ne s'est pas consultés avec mon collègue, je peux vous l'assurer.

Il a été dit tout à l'heure par le commissaire du gouvernement, en 2017 la stratégie énergétique est acceptée, 2050 est accepté. Dans le canton de Fribourg, deux tiers de la population l'acceptent, 63,2%. Fribourg veut pour 2030 une société à 4000 watts. Les énergies fossiles sont condamnées à disparaître, l'énergie nucléaire également, le solaire ne tient pas pour le moment la place que nous pensions. Par contre, nous possédons une énergie indigène qui est renouvelable: le vent. Quoi qu'on en dise, Fribourg figure au top 4 des plus grands potentiels éoliens de ce pays, potentiel qui, soit dit en passant, est probablement sous-estimé dans le plan directeur cantonal à hauteur du dixième de la consommation cantonale. Un dixième, c'est peu, mais c'est déjà significatif. C'est peu, mais c'est un début.

Plusieurs spécialistes escomptent à moyen terme que l'éolien apporte bien d'avantage, peut-être même jusqu'à un tiers de nos besoins en électricité, qui plus est les sites retenus sont ceux dont l'impact est le moindre. C'est évidemment très personnel, que ce soit sur la population, que ce soit sur la nature et la faune, des études montrent aujourd'hui que l'impact n'est pas aussi important qu'on a parfois voulu le dire, que ce soit sur le paysage et là, c'est personnel et je respecte les avis des uns et des autres dans ce domaine-là. Par ailleurs, des mesures compensatoires sont prises, sont prévues pour préserver la biodiversité. L'emprise au sol elle aussi est relativement modeste par rapport à d'autres installations.

Je sais que nombre d'entre vous n'ont rien contre l'éolien. J'ai beaucoup discuté avec les collègues, d'un parti ou d'un autre d'ailleurs, et je pourrais résumer la plupart de leurs points de vue de la manière suivante: oui, les éoliennes, c'est très bien, mais pas chez nous ou pas à cet endroit. Soyons cohérents, s'il vous plaît, ou en tout cas un petit peu plus clairvoyants que Don Quichotte, qui fût bien le seul à croire à son combat contre les moulins à vent.

Vous me permettrez de terminer mon propos par un jeu de mots: Fribourg n'est peut-être pas la panacée pour l'énergie éolienne, la preuve: à Fribourg on ne voit pas de moulin à vent. Pas de moulin à vent, d'accord, mais efforçons-nous toutes et tous d'éviter à Fribourg d'être le pays des moulins arrières.

Gaillard Bertrand (PDC/CVP, GR). Je suis député d'une région dont les habitants en 1940 ont estimé que l'on faisait une catastrophe paysagère. Cette catastrophe paysagère pour l'énergie s'appelle le Lac de la Gruyère. Je crois qu'à l'heure actuelle, personne ne considère que c'était une faute.

Les éoliennes peuvent être un problème, mais on doit évoluer, prévoir des éléments dans le plan directeur où l'on peut discuter avec la population, ce qui n'a pas été fait dans les années '40. Cet élément doit rester. On ne peut pas tout supprimer par peur et on doit aller de l'avant.

Ma considération est que les parcs éoliens doivent rester dans le plan directeur mais que les éoliennes doivent être construites là où la population y trouvera des avantages, des accords, et où la nature n'est pas trop dénaturée. Il y a moyen d'adapter la situation, mais ne supprimons pas ce point du plan directeur.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). J'annonce mes liens d'intérêts. Je m'exprime à titre privé. Je suis directrice des affaires bourgeoises et membre du comité Sauvez les Préalpes et Paysage Libre Suisse.

Les éoliennes sont effectivement un sujet qui me préoccupe et pour lequel je passe beaucoup d'heures à réfléchir et à consulter des gens qui connaissent un peu le sujet.

Dans notre groupe Sauvez les Préalpes, nous avons analysé les vitesses de vent, telles qu'elles ont été présentées dans le plan directeur, et constaté que pour la plupart elles étaient surfaites de 20%. De plus, il y a trois sites, à savoir celui de la Sonnaz, de Surpierre/Cheiry et d'Esserta, où aucune vitesse de vent n'est indiquée. C'est comme si vous vouliez construire un barrage et avant de commencer l'étude vous ne saviez même pas quel est le débit de l'eau.

C'est la raison qui me pousse quand même à poser certaines questions au Conseil d'Etat. Pourquoi est-ce que l'on inscrit dans le plan directeur des sites sans connaître la vitesse du vent? Ne faudrait-il pas commencer par calculer, voir si la vitesse du vent est intéressante – je vous rappelle qu'il faut en tout cas deux ans d'études pour cela – et ensuite les inscrire dans le plan directeur pour pouvoir analyser et pour voir s'ils remplissent les autres critères? Je vous rappellerai que d'après la conception éolienne de la Confédération un des éléments principaux est qu'il faut que le rendement des éoliennes soit supérieur à la moyenne suisse. Or, ce que l'on voit pour d'autres sites, celui du Glâne par exemple, il y a eu des études faites par le canton de Vaud sur les sites de Chavannes sur Moudon et de Vulliens. Ils voulaient justement créer des éoliennes et ils se sont rendu compte que la vitesse du vent n'était pas suffisante. Ces deux sites sont à peine à 5 kilomètres du Glâne.

Est-ce que le Conseil d'Etat est au courant que les cantons de Berne et de Bâle ont abandonné deux sites pour des insuffisances de vent? Est-ce que le Conseil d'Etat s'est inquiété du coût de revient de l'énergie produite, comme l'a fait le canton de Bâle, qui est arrivé à des coûts de revient allant jusqu'à 28,8 centimes par kWh, sans compter les coûts de raccordement et les aménagements nécessaires?

J'aimerais rappeler la phrase de l'ancien directeur de Elektra Baselland: «Windanlagen soll man dort bauen, wo der Wind bläst, Photovoltaik dort, wo die Sonne scheint und Wasserkraftwerke, dort, wo es viel Wasser hat und das Gefälle gross ist.»

Il serait donc souhaitable que le Conseil d'Etat analyse de façon critique les sites mentionnés dans le plan directeur et abandonne le plus rapidement possible ceux qui n'assureront pas une production suffisante et rentable, comme l'ont d'ailleurs fait les cantons de Genève et de Zürich, qui ne prévoient aucun site éolien dans leur plan directeur.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Die Frage ist einfach, ich habe sie im Rahmen der Kommissionssitzung auch bereits gestellt, Herr Staatsrat: Aus welchen Gründen wurde die Windenergie, trotz heftiger Kritik während der Vernehmlassung, im nun vorliegenden kantonalen Richtplan belassen?

Dans le plan directeur, ces sept zones sont prévues pour la construction des grandes turbines d'air. Ces zones devraient permettre une production d'environ 160 kilowatt-heure par ans de courant électrique jusqu'à l'année 2030. Cette valeur n'est pas une exigence de la Confédération mais avait en son temps été fixée par le Conseil d'Etat uniquement en fonction du rapport de la surface du canton à celle de la Suisse.

Si la stratégie 2050 vise une production finale de 4300 kWh p. a., elle n'impose pas de quotas aux cantons. Ainsi le canton de Thurgovie a déclaré un moratoire à la production de cette énergie et les cantons de Genève et de Zürich ne prévoient aucune zone éolienne dans leurs plans directeurs.

Avant d'inscrire ces sept sites, le Conseil d'Etat aurait dû en vertu du droit fédéral effectuer une pesée des intérêts, soit comparer la production réelle d'énergie par rapport aux intérêts qui seraient touchés, la nature et le paysage ainsi que ceux des voisins habitant à proximité.

Pourquoi s'opposer aux éoliennes dans notre canton? La Suisse n'est pas un pays à vent. L'euphorie éolienne ne traduit que des visions politiques et est en contradiction avec la réalité du terrain. Par exemple, la carte suisse des vents signale un niveau élevé des vitesses moyennes du vent sur le plateau fribourgeois. Une analyse des documents montrent toutefois qu'en moyenne les valeurs réelles seront inférieures de 15%.

Ich erinnere daran, dass sich sämtliche Gemeinden des Sense-Oberlandes im Frühjahr 2017 gegen das neue Energiegesetz geäußert haben. Und eine Umfrage im Bezirk Greyerz aus dem Jahre 2013 hat ergeben, dass 86% gegen diese Anlagen sind.

Selon les indications reçues en commission, les mesures faites se sont déroulées pendant seulement sept mois, cela n'est pas sérieux.

Je vous prie donc de bien vouloir abandonner ce projet de prestige d'un ancien administrateur du Groupe E et d'un ancien conseiller d'Etat.

Il existe des alternatives pour encourager les énergies renouvelables. Pour cela je cite le directeur de Groupe E sur la première page du *Freiburger Nachrichten* du 1^{er} septembre

passé: «Es gibt Anzeichen, dass die Preise auf dem Strommarkt wieder ansteigen. Das würde dem Projekt Murtensee-Schiffensee Vorschub leisten.» Ich gehe davon aus, Herr Staatsrat, dass diese Äusserung auf strategischer Ebene besprochen und auch genehmigt wurde. Und wenn ich von Strategie spreche, meine ich den Verwaltungsrat von Groupe E. In diesem sitzen ja als Präsident und Vizepräsident zwei ehemalige Staatsräte und zudem der aktuelle Energieminister unseres Kantons. Ich stelle mir die Frage, meine Damen und Herren, ob sich diese denn nicht gemeinsam absprechen. Gerade dieses Projekt mit einem Zeithorizont von über 15 Jahren müsste meiner Meinung nach zwingend in den kantonalen Richtplan aufgenommen werden.

Le potentiel important du photovoltaïque non exploité et la géothermique étaient déjà mentionnés. Le canton peut apporter sa contribution à la stratégie énergétique 2050 en mettant l'accent sur la promotion des grandes installations photovoltaïques dans l'espace public. Les coûts pour de grandes installations sont selon Groupe E de l'ordre de 10 à 12 centimes par kilowatt-heure. Cette forme de production d'énergie est largement admise et soutenue par la population. Le potentiel pour l'énergie solaire est très grand, également pour la géothermie.

Il a souvent été mentionné l'exemple du Mont-Crosin dans le canton de Berne comme trompeur. L'installation pionnière des BKW sur le Mont-Crosin est souvent citée. Or, la zone a été choisie avec soin, car elle possède des spécificités avantageuses que l'on ne retrouve pas facilement ailleurs dans notre pays. [*Temps de parole écoulé.*]

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Ich habe persönlich keine Interessenkonflikte und bin weder Aktionär noch in irgend einem Verwaltungsrat.

Windenergie und deren Realisierung hat auch viel mit Ehrlichkeit zu tun. Vor allem ökologische Kreise – und sogar Leute aus der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei, was ich nicht gedacht hätte – sagen immer, sie seien für erneuerbare Energien. Kommt man aber mit einem konkreten Projekt, dann ist es immer falsch: Ja, ja, wir sind dafür, aber genau dort ist es falsch! Ich habe damit Erfahrungen im Sensebezirk. Biomasse: Ja, ja, wir sind dafür, aber in Düdingen ist es falsch. Kleinwasserkraftwerke: Ja, ja, wir sind dafür, aber in der Sense ist es falsch. Der WWF Zürich hat zum Beispiel gesagt, die Sense sei die einzige unverbaute Landschaft. Zwischen dem Schwarzsee, dem Ausfluss, und Zollhaus wird sie 16mal reguliert. Das haben die Zürcher nicht gemerkt.

Ich fordere und verlange daher von den ökologischen Kreisen und teilweise auch von der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei, dass sie konkret sagen, wo die Realisierung möglich ist. Und dass sie nicht sagen, dass sie dafür sind, gleichzeitig aber jedes konkrete Projekt verhindern. Das ist ein unfaires Spiel. Also, sagen Sie uns, wo es denn möglich sein soll.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion und auch die FDP Schweiz haben sich klar für die erneuerbaren Energien ausgesprochen, auch für die Windenergie. Es ist dumm und naiv zu glauben, dass wir nach dem Austritt aus der Kernenergie ohne die Stromproduktion aus erneuerbaren Energien so weiterleben können. Und der Import von Strom aus dem Ausland bedeutet einen täglichen finanziellen Abfluss von Geld aus unserer Volkswirtschaft. Wir wollen den Strom lieber bei uns selber produzieren, auch wenn er ein bisschen teurer ist, aber so bleiben die finanziellen Mittel in unserem Kanton und in unserer Volkswirtschaft.

Auf dem Schwyberg hat es genug Wind. Alles andere stimmt nicht. Die Groupe E hat ganz klare Messresultate und – als Anekdote – es hat sogar längere Zeit mehrere Masten gehabt, um zu messen, wie viel Strom es hatte und einer ist sogar umgeknickt, weil es zu viel Wind hatte.

Ich bin auch überrascht von meinem ehemaligen Zugführer im Militär, Leutnant Emanuel Waeber. Er hat uns – ich als Soldat, er als Offizier – in den ganzen Bergen herumgejagt. Wir haben viele gemeinsame Abenteuer gehabt, und es hat viel gewindet, Emanuel! Wenn man sagt, die Schweiz sei kein Windland, dann würde es vielen gut tun, die Region 026 zu verlassen und vielleicht in den Jura zu schauen oder in den Schwarzwald. Im Schwarzwald läuft die Produktion von Windenergie sehr, sehr gut und auch der Tourismus und die Tiere haben sich mit der Windenergie arrangiert.

Also, machen wir das Projekt, behalten wir das Geld bei uns.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). J'ai envie de porter mon vent aux collègues Chevalley, Bürgisser et Gaillard. Vous avez raison et je partage votre avis.

Dans les années '70, j'avais les cheveux longs et j'avais un t-shirt où c'était écrit «nucléaire non merci». J'ai gardé l'idée du «nucléaire non merci», mais j'ai perdu les cheveux.

Le travail qui a été fait dans le cadre du plan directeur cantonal est correct, je pense. On ne peut pas d'un côté se battre contre le nucléaire et on y va dans la direction d'en sortir, je ne peux pas mardi après-midi vous proposer une nouvelle loi sur la fiscalisation des véhicules, où on favoriser les motorisations alternatives, et ne pas être conséquent et accepter l'énergie éolienne dans notre canton.

Comme vous l'avez dit cher collègue Bürgisser, on va toujours trouver une excuse, un bon argument, et je pense qu'aujourd'hui il faut être ouvert. On ne peut pas dire non d'un côté et ne pas être d'accord de faire nous aussi un effort, même sur nos Préalpes. Je suis convaincu que nos Préalpes ont du vent et c'est dans ce sens-là qu'il faut aller. Si le Conseil d'Etat nous propose cette zone, il a écouté, il a analysé les choses. C'est du potentiel. C'est l'économie derrière qui va décider si finalement c'est rentable ou pas rentable. Ce n'est pas le Conseil d'Etat qui va aligner les millions pour faire les hélices et les turbines. Il y aura quand même des privés

qui vont dire qu'ils vont essayer, calculer les choses et on va décider d'aller de l'avant à cet endroit ou à un autre endroit. Si vous voyagez dans le monde, dites-moi où il n'y a pas de turbines éoliennes. J'admets que cela peut être une question de goût, mais cela peut même être assez plaisant de le voir, et si vous allez au Mont-Crosin vous verrez quelque chose qui est plutôt bien fait et qui est bien intégré aussi dans le paysage.

Dans ce sens-là, je soutiens pleinement le plan directeur cantonal, ainsi que mes collègues, et sachez que le groupe démocrate-chrétien, si on vote la transition énergétique 2050, c'est aussi pour dire oui à l'énergie éolienne. Je tenais à faire aussi un peu un nouvel équilibre au sein de ce Grand Conseil.

Bonny David (PS/SP, SC). J'ai été surpris ce matin d'apprendre que dans le canton de Fribourg il n'y avait plus de bise et de föehn.

J'aimerais rappeler que jusqu'au XIX^e siècle, avant la révolution industrielle, les moulins dans le canton de Fribourg étaient nombreux. On avait certes des moulins hydrauliques mais aussi des moulins à vent. Ceci a ensuite été remplacé par d'autres énergies et je tiens à rappeler que le nucléaire est bientôt terminé, le pétrole aussi, le gaz également et qu'il a été dit ce matin par notre conseiller d'Etat que le plan directeur cantonal était une prévision jusqu'à 2050. C'est quand même un avenir relativement lointain. Comment sera le canton à cette période? On ne peut pas se permettre maintenant de dire que tel ou tel projet, on le met de côté. Le projet présenté me semble cohérent, va de l'avant, et le groupe socialiste soutient tout projet d'énergie renouvelable.

Je veux juste terminer en mentionnant encore que je suis membre de la commission d'énergie au niveau cantonal.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Je voulais juste faire une remarque par rapport à ce qui a été dit par rapport à l'économie privée.

Il faut quand même bien se rendre compte qu'avec les éoliennes on a l'Etat, la Confédération et les cantons qui décident à un endroit que l'on va faire des éoliennes et ensuite l'exécution va être faite par une entreprise d'Etat qui appartient à 100% à l'Etat, Groupe E ou Greenwatt. Par conséquent, prétendre que c'est de l'économie privée... J'ai plutôt l'impression que c'est de l'économie planifiée.

Quand j'ai entendu le député Bürgisser dire: il y a du vent, il faut construire, c'est un peu comme les commissaires des kolkhozes en Union soviétique qui disaient: la terre est bonne, cela va produire.

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). Ich wollte heute das Wort eigentlich nicht ergreifen. Ich muss aber etwas korrigieren, das vorhin erwähnt wurde, vor allem durch meinen Kollegen Waeber.

Ich bin Gemeinderat von Plaffeien, einer Gemeinde, die beteiligt ist am Projekt Schwyberg mit der Greenwatt AG. Zusammen mit der Gemeinde Plasselb haben wir je 5% des Aktienkapitals und ich muss hier korrigieren, dass sich die Gemeinden des Sense-Oberlandes nicht gegen dieses Projekt ausgesprochen haben, wie das Kollege Waeber in seinen Parolen impliziert hat.

Wenn man mit der Bevölkerung spricht, dann hat man immer das Gefühl, dass das Projekt positiv begutachtet wird, wahrscheinlich im Gegensatz zu vielen anderen Projekten im Kanton Freiburg, und man kann hier nicht die Abstimmung zur Energiestrategie 2050 als Argument heranziehen. Dort sind viele andere Gründe, die dazu geführt haben, dass in unserer Region diese Thematik relativ deutlich abgelehnt wurde.

Eine Umfrage in der Bevölkerung hat eine relativ grosse Zustimmung zu diesem Projekt ergeben und ich möchte klarstellen, dass man solche Parolen hier im Saal nicht einfach so von sich geben sollte. Es gibt Studien, die dafür und solche, die dagegen sprechen. Ich habe mich eine Zeitlang relativ intensiv damit beschäftigt und habe dabei in Erfahrung gebracht, dass die Investition, die man energetisch in solche Windanlagen tätigt, nach kurzer Zeit kompensiert ist und dass auch die graue Energie quasi wieder eingewendet wurde und dass man somit auf dem Schwyberg durchaus rentable Projekte realisieren könnte.

Daher – ob man dafür oder dagegen ist – finde ich es absolut richtig und korrekt, dass man im kantonalen Richtplan diese Windanlagestrategie drinnen lässt und sich somit die Möglichkeit offen lässt, um in Zukunft solche Projekte zu realisieren.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Je vais être bref.

La discussion que nous avons eue dans notre groupe a été similaire à celle à laquelle nous assistons aujourd'hui.

Comme nous avons discuté dans la commission, il y a bien sûr des projets qui sont aussi critiqués dans cette discussion. A la majorité de notre groupe, nous soutenons quand même la politique énergétique 2050 telle que décrite par notre gouvernement national. On ne voit non plus pas d'un bon œil la proposition de tracer ces fiches techniques concernant les éoliennes de notre plan directeur cantonal.

A titre privé, je veux aussi ajouter qu'il faut être clair. Tous ces projets sont actuellement décrits comme fiches, mais il faut un long processus pour les mettre en place et tout le monde aura la possibilité d'amener ses soucis, ses arguments.

Etant représentant de la Glâne je sais aussi que nous avons deux projets, dont l'un a toutes ses chances d'aboutir. C'est aussi un espoir pour la région que d'avoir un projet qui en émane. Par contre, l'autre, je suis d'accord, reflète aussi les citations des cantons qui ne sont pas pour. Si vous connaissez la Thurgovie, je la connais, si vous connaissez Genève, ils n'ont

pas un point qui dépasse les 1000 mètres. Nous avons déjà des désavantages. Profitons de notre canton, d'avoir des endroits qui sont bien placés pour avoir l'utilisation de cette énergie renouvelable, une énergie qui sera de notre région. Cela soutiendra notre économie locale, c'est une énergie propre.

Comme dit par M. Gaillard, soyons courageux et étudions tous ces endroits possibles où l'on peut mettre cette énergie en place.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Ich lade Herrn Grossrat Bündel ein, das nächste Mal ein bisschen besser zuzuhören. Ich habe nicht gesagt, dass das Oberland gegen oder für den Windpark Schwyberg gestimmt hätte. Ich habe einzig über das Energiegesetz gesprochen, welches die Oberlandgemeinden abgelehnt haben.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Je vais faire court. Je sais que vous avez tous faim et moi aussi.

Le potentiel existe. M^{me} de Weck, vous ne citez que les sites qui n'avaient pas de potentiel. Je vous citerais deux sites qui ont des potentiels avec des records suisses de vent, à égalité avec Charrat, c'est Le Flon, c'est Vuisternens-devant-Romont. On est à égalité avec Charrat, pour ceux qui savent où se trouve Charrat et qui s'y rendent de temps en temps. S'il n'y a pas de vent là-bas, où est-ce qu'il y en a?

M. Peiry, catastrophe écologique, vous avez heureusement comme moi jamais vécu de catastrophe écologique et je souhaite que nous ne le vivions jamais. Ces éoliennes sont totalement réversibles. Vous vous demandez d'ailleurs comment l'on va détruire ces socles de béton sur lesquels sont plantées ces éoliennes. Pour travailler un petit peu avec la construction, vous avez vu vous-même en ville les immeubles que l'on descend, ce sont des mètres cubes et des mètres cubes de béton. Un simple pilier comme ceci est totalement démontable, concassable, remis sous le bitume de nos routes. Or, si c'est une catastrophe écologique de devoir démonter des mâts, de devoir recycler quelques mètres cubes de béton, j'espère que vous n'en vivrez jamais, des catastrophes. Ce n'en est en tout cas pas une.

Je dirais aussi à M^{me} de Weck que vous dites que certains cantons n'ont pas mis cela dans leur plan directeur. C'est vrai que Genève et Zürich ne l'ont pas mis. Pourquoi? Parce qu'ils ont des aéroports. Il faut donc aller jusqu'au bout du raisonnement. S'ils n'en ont pas mis c'est à cause des aéroports. Jusqu'à preuve du contraire, il n'y a pas d'aéroport dans le canton de Fribourg. Il y a Ecuwillens, mais je ne crois pas c'est celui-là qui va nous poser un énorme problème. Je pense qu'il faut être un tout petit peu réaliste, avoir un petit peu de courage.

Le 24 décembre 1943 ce parlement ici même a décidé de la construction du barrage de Rossens. J'aimerais y revenir, c'est important. Vous pensez que certains ont dit comme le député Gaillard que c'est une catastrophe écologique? Peut-être. Aujourd'hui cela a donné naissance à un magnifique lac

qui fait du pays de Gruyère une référence nationale. Je crois qu'il ne faut pas seulement voir les aspects négatifs. Peut-être bien qu'au sommet du Schwyberg cela peut déranger, mais je pense qu'il ne faut pas enterrer ces éoliennes juste parce que le site du Schwyberg ne nous plaît pas. Je pense qu'il y a plein d'autres sites dans ce canton qui sont certainement exploitables.

Le Rapporteur. Je ne vais pas répondre à toutes ces interventions. Ce sont les mêmes controverses que l'on a eues en commission. J'aimerais juste m'en tenir aux faits documentés dans le plan directeur, respectivement dans la réponse à la consultation auprès de la Confédération.

Ich beginne mit dem Projekt Schifflensee-Murtensee. Frau Mutter hat gesagt, es sei lediglich eine Effizienzsteigerung. Das stimmt nicht. Wenn Sie die Zahlen aus dem Projektblatt nehmen, sehen Sie: gegenwärtige Produktion Schifflensee: 125 Gigawattstunden pro Jahr, zukünftige Produktion: 283 Gigawattstunden pro Jahr. Wir müssen hier noch die 55 Gigawattstunden abrechnen, die die Berner Flusskraftwerke nicht mehr produzieren können, wenn wir das Wasser in den Murtensee leiten. Zusätzliche Nettoproduktion: 103 Gigawattstunden pro Jahr. Wenn ich richtig gerechnet habe, würde das – bei einem durchschnittlichen Verbrauch pro Haus in der Höhe von 6000 Kilowattstunden – etwa 17 000 Haushalten respektive Häusern entsprechen. Zum Vergleich: Das Potential sämtlicher Windparks im Kanton Freiburg wird auf ungefähr 160 Gigawattstunden geschätzt. Das ist also ein wichtiges Projekt im Bereich der hydraulischen Energie.

Weiter zu den Windparks. Es gibt 4 Projekte, die explizit in der Vernehmlassungsantwort des Bundes erwähnt sind mit Auflagen oder mit...

... «réserve à l'approbation». Je citerais l'Esserta, Surpierre/Cheiry, le massif du Gibloux et le Schwyberg. Il y a eu beaucoup de choses dites sur ce dernier et j'aimerais citer ce qui est encadré dans la réponse à la page 61, réserve à l'approbation: «Au vu des contraintes importantes, voire rédhibitoires liées à l'implantation d'installations éoliennes au Schwyberg, la fiche P309, si elle est approuvée, ne le sera au mieux qu'en coordination en cours, et pour autant que le projet intégré intègre aussi les surfaces qui exigeront les mesures de remplacement adéquates pour l'avifaune nicheuse.» Le Conseil d'Etat a réagi à cette demande et a classé cette fiche dans une catégorie de coordination plus basse. Maintenant, c'est à lui de décider ce qu'il fait avec ces projets au vu de la discussion que l'on a eue aujourd'hui.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Ich danke Ihnen für diese klaren Positionsbezüge. Ich glaube, diese Diskussion erlaubt es uns, gemeinsam die kantonale Energiestrategie zu verfeinern und diese auch gemeinsam umzusetzen. Ich glaube, solche Diskussionen sind Sternstunden des politischen Disputs und ich danke Ihnen für diesen anregenden Austausch.

Vielleicht zwei, drei Präzisierungen. Es muss hier erwähnt werden, dass die Studie über das Windenergiepotential unseres Kantons direkt auf die Bundesgesetzgebung zurückgeht, auf den Artikel 10 des Bundesgesetzes über die Energie. Ich darf ihn hier zitieren, weil er wichtig ist. Dieser Artikel sagt: «Die Kantone sorgen dafür, dass insbesondere die für die Nutzung der Wasser- und Windkraft geeigneten Gebiete und Gewässerstrecken im Richtplan festgelegt werden müssen.» Wir haben also nichts anderes getan, als das, was die Eidgenössische Gesetzgebung von uns verlangt.

Ich darf hier auch daran erinnern, dass im Jahre 2016 der Grosse Rat von und zu Freiburg sich dafür ausgesprochen hat, dass den erneuerbaren Energien und auch insbesondere der Windenergie ein vorrangiges kantonales Interesse zuerkannt wird – mit 80 Ja-Stimmen bei 4 Enthaltungen. Das bedeutet gleichzeitig, dass bei einer Interessenabwägung die Energie neuerdings gleich gewichtet wird wie etwa Umwelt, Landschaft oder Denkmalschutz. Das heisst natürlich nicht, Frau Grossrätin Mutter, dass die gesetzlichen Anforderungen an die Umweltgesetzgebung nicht berücksichtigt werden müssen.

Die allgemeinen Grundsätze, die im kantonalen Richtplan über die Windenergie aufgeführt werden – und da stütze ich, was Herr Dafflon gesagt hat –, stützen sich auf wissenschaftliche Studien. Ich glaube, man darf hier sagen, dass sich die Arbeitsgruppe, bestehend aus Vertretern der betroffenen Dienststellen des Staates, einerseits auf Windmessungen abgestützt hat, die an den möglichen Standorten oder auch in der Nähe von Fachpersonen mit homologierten Instrumenten durchgeführt worden sind. Sie berücksichtigen, wie das von Frau de Weck gesagt wurde, andererseits die vom Bund gelieferten technischen Informationen. Es gibt wirklich einige dieser sieben Standorte, bei denen keine Messungen stattgefunden haben. Wir haben uns aber auf andere, relativ verlässliche Angaben des Bundes gestützt.

Ich darf im Übrigen auch sagen, dass alle für die Analyse verwendeten Kriterien und Methoden in transparenter Art und Weise veröffentlicht wurden und dass wir bis zum heutigen Tag keine negativen Reaktionen dazu erhalten haben, auch nicht von den Naturschutzorganisationen.

On peut finalement dire que les sept sites éoliens les plus favorables pour le canton font donc l'objet des fiches de projets spécifiques, ce que la Confédération nous a demandé de faire.

Je rappelle brièvement que ces sites sont conformes à la conception éolienne de la Confédération, qui planifie 260 GWh à l'horizon 2030, ce qui pourrait d'ailleurs être réalisé avec quatre de ces sites. On aurait pu mettre quinze sites, on aurait pu en mettre dix, que quatre, mais pour avoir un certain choix, nous en avons mis sept.

Ceci étant, j'insiste sur le fait qu'il s'agit d'un inventaire technique du potentiel de notre canton en la matière. Ce n'est pas

une décision politique que l'on prend aujourd'hui, ici, visant à la construction de l'ensemble de ces sites-là. Cela donne suite aux interpellations de M. Peiry et de M^{me} Mutter.

Je confirme ce qui a été dit par la députée Mutter. Solarenergie hat ein sehr grosses Potential. Wir wissen das auch. Wir fördern es auch gezielt. Der Kanton wird neuerdings fünf Dächer mit Solaranlagen einrichten und wir haben auch ein gewisses Budget in der nachhaltigen Entwicklung, das es uns erlaubt, die Solarenergie weiterhin zu fördern.

En d'autres termes, il s'agit d'un ensemble de possibilités, encore une fois dans le mix théorique. Nous avons un mix défini des énergies renouvelables qu'offre notre canton. Il faudrait après voir s'il y a une priorité, s'il y a des énergies qui fonctionnent mieux que d'autres, et c'est seulement le futur qui dira quelles énergies nous développerons plus et lesquelles nous développerons moins.

Je rappelle aussi que la construction de telles installations nécessiterait de trouver des promoteurs. Ce n'est bien évidemment pas l'Etat qui construira. Groupe E fait majoritairement partie de l'Etat, mais c'est une société anonyme indépendante. Il faut donc trouver des promoteurs, réaliser ensuite de nouvelles études de manière approfondie. A ce stade, nous ne pouvons donc construire aucun site. Nous nous trouvons actuellement au niveau stratégique. C'est le plan directeur cantonal. Il n'y a pas d'étude poussée jusqu'au bout, mais nous les avons bien fait de manière scientifique.

Il faudra après obtenir l'accord des autorités communales et de la population. Nous n'allons pas leur imposer la création d'un tel site. Cela demande aussi un changement de zone par le législatif. Voyez encore tous les obstacles qu'il y a, tout cela avant même d'envisager une mise à l'enquête et des oppositions possibles. Je réponds là aux députés Kolly et Glauser.

Nous pouvons dire que ce sont des contraintes déjà fortes et certaines communes nous ont déjà fait savoir leur satisfaction d'avoir la possibilité d'un tel projet sur leur territoire. D'un autre côté il est vrai, et nous venons de le constater, que le volet éolien du plan sectoriel a suscité de nombreuses critiques. Il faut aussi être objectif et reconnaître que leur écrasante majorité provenait d'une seule région.

Je termine en disant que le Conseil d'Etat est disposé à examiner s'il a lieu d'écarter l'un au l'autre site en fonction de sa faisabilité. Je vous ai bien écoutés aujourd'hui, notamment pour le site de Schwyberg, qui n'a pas encore le vent en poupe.

> L'examen de cet objet est ici interrompu.

—

Prise de congé

M. le Député Benjamin Gasser

Le Président. Je vous demande encore un petit moment d'attention avant de clore cette séance. Nous allons prendre congé aujourd'hui de M. le Député Benjamin Gasser, qui s'est excusé pour la séance de demain. Benjamin Gasser est entré au Grand Conseil en 2011, où il a directement siégé à la Commission des affaires extérieures et puis, en 2016, lorsqu'il a quitté la CAE, a rejoint en qualité de scrutateur le Bureau du Grand Conseil jusqu'à ce jour. Il a également siégé dans de nombreuses commissions et je n'espère pas que c'était sa présidence de la commission «Patinoire» qui l'a fait patiner ou tomber et l'a amené à cette décision. Non, je le sais, c'est bien autre chose. Il a aussi été membre du FC Grand Conseil, ailier gauche avec une forte tendance vers le centre, sportivement parlant. Je sais qu'il regrette sa démission en tant que député. Mais pour lui, c'est aussi une bonne chance du fait qu'il peut faire un pas dans sa carrière professionnelle. Pour cela, je te félicite et te remercie au nom du Bureau du Grand Conseil de tout le travail que tu as fait pendant ces années au Grand Conseil. Merci Benjamin et bon vent!

—

> La séance est levée à 12h10.

Le Président:

Markus ITH

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*